AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Mardi, 11 mai 1847.
La 2me représentation de :
ANNE DE BOULEN,
Grand Opéra en 3 actes, musique de Donizetti,
Précédé par :
FRANCINE LA GANTIERE,
Vaudeville en 1 acte.

On commencera à 6 heures 3/4.

THEATRE ST CHARLES. —Dernière Soirée.
AU BENEFICE DU Signor Blitz.
ATTRACTION SANS EXEMPLE!
Marche sur Mexico.—Le Volontaire Invulnérable.—Mort de Signor Blitz.
CE SOIR MARDI 11 MAI.

Représentation Extraordinaire dans la MAGIE et le VENTRILOQUISME. Parmi les tours, on remarquera celui du fusil. Le Signor Blitz permettra à n'importe qui d'apporter son propre fusil, sa poudre et sa balle, de le charger en présence des spectateurs et de faire feu sur lui; ayant soin de faire provisoirement une marque sur la balle afin de la reconnaître. Le Signor Blitz attrappera la balle au passage.

Prix: Loges et parquets 50 cents; 2mes et 3mes loges 25 cents; personnes de couleur libres, 50 cents; galerie 25 cents.—Les portes sont ouvertes à 7 heures. On commence à 8 heures. Le bureau des billets est ouvert tous les jours, de 10 heures du matin à 5 heures du soir. On peut s'arrêter des sièges.

Il donne des leçons de ventriloquisme, et vend une grande variété d'instrumens pour faire des tours d'adresse. 10mai

SALLE DE BAL
DU JARDIN DE CARROLTON.

Bals de Société.

UNE liste de souscription est ouverte, pour une série de bals dans la SALLE DU JARDIN DE CARROLTON.
Les personnes qui désirent assister à [illegible] sont priées de s'adresser à M. E. Boul[illegible], [illegible] rue [illegible], ou au soussigné au bureau [illegible], de 9 heures A. M. à 9 heures [illegible].
Le premier bal aura lieu le [illegible] 1847.
7mai—6t H. K[illegible]

SALLE DE BAL
DU RAIL-ROAD PONTCHARTRAIN,
Encoignure Moreau et Champs-Elysées,
3me Municipalité.

LES propriétaires préviennent respectueusement leurs amis et le public en général, que cette salle est ouverte pour la saison.
Il y aura un GRAND BAL PARE ET MASQUE, tous les MERCREDIS ET DIMANCHES.
Et des BALS les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, pour les QUARTERONNES, jusqu'à nouvel ordre.
Les personnes qui visiteront ces bals peuvent être assurées que l'ordre le plus rigide sera maintenu, et il y aura une police en force pour cela.
Entrée aux bals: Cavaliers $1, gratis pour les Dames.
Un superbe orchestre a été engagé, et il y aura un excellent restaurant et une buvette bien garnie.
2a N. HALE, Directeur.

GRANDE EXHIBITION.

UNE superbe Galerie de Tableaux originaux des grands maîtres, est maintenant ouverte à la Salle de Bal St Louis tous les jours, depuis 8 heures du matin jusqu'à la nuit. La salle sera éclairée au gaz les belles soirées jusqu'à 10 heures.
On trouvera au même endroit, mais comme étant une exhibition séparée, la fameuse statue, Vénus de Medicis, par l'immortel Canova, &c. &c.
Cette collection se compose en grande partie de tableaux des musées particuliers des plus riches familles de l'Italie (musées qui pour la plupart sont renommés depuis un siècle), et apportés dans ce pays dans le but de fonder en Amérique une galerie des beaux arts.
Parmi ces tableaux, se trouve la célèbre peinture, par Michel Angelo Bonaroti, représentant le comte Ugolin et ses quatre fils en prison, qui y moururent de faim. Cette peinture seule, vaut le prix d'entrée.
Cette collection est sans contredit la plus nombreuse, la plus riche et la plus intéressante que l'on ait vue dans ce pays ci, résultat que devaient nécessairement produire les moyens que l'on a employés pour la réunir.
Toutes les écoles y sont représentées, depuis celle qui a précédé l'invention des tableaux à l'huile, jusqu'aux chefs d'œuvres les plus récents des Raphaël, des Titien, des Corrège, des Claude, des Rubens, des Murillo, des Salvador Rosa, des Carlo Dolce, des Vandick, &c. &c. &c.
Nous passerions les bornes d'un avis, si nous voulions donner une idée des beautés que renferme cette collection, qui est estimée surtout des connaisseurs. [illegible] idée. Aucun avis [illegible] seulement le prix d'entrée.
[illegible] personne pourra obtenir un billet d'entrée [illegible] que la galerie sera ouverte.
[illegible] 13mars

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL.—MAI 1847.

SONT invités à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

A[illegible] Jean Xavier	Laulard, Louis
[illegible]	Lagot, les époux
[illegible] Jacques	Lescouflais,
[illegible] Jean	Lefevre Michel Louis
[illegible] Joseph	Lamarque Mathieu Charles
[illegible]	Loustalet Jean Aries
[illegible]	M
[illegible]	Marcoud Ju Bte
[illegible]	Morot,
[illegible] Eugene	Mourain,
[illegible]	Moreau Claude
[illegible] Jn Ferdinand	O
[illegible]	Olive, Joseph [illegible]
D	Oger, Pierre Marie
[illegible]	P
Darleux les époux	Plaisant, Clément
[illegible] époux	Pariange, Jean Frézienne
F	Perrin Joseph
[illegible] Antoine	R
[illegible]	Raolin, veuve
G	Rousselon (les époux)
[illegible]	S
[illegible] Rose	Sourisseau, Jn Baptiste
H	T
Hezard, Gilles	Theuret, Dominique
H[illegible] Christophe	Toulandon Pre Borecq
Haydel,	V
J	Verneuilh, Adrien
Jeg[illegible] Françoise	

La chancellerie du Consulat de France, située entre Remparts et St. Pierre, est ouverte tous les jours de dix heures du matin à trois heures de l'après midi. 4 mai

B. ANTOGNINI & F. CLAVE,
FABRICANS DE BILLARDS,
[illegible] Conti, entre la rue de Chartres et le passage de la Bourse.

EN correspondance avec les premiers fabricans de France et des États-Unis, la maison ci-dessus est constamment approvisionnée de Billards et de fournitures de Billards, telles que drap d'Elbeuf, billes, queues, blocs de [illegible], bandes élastiques, procédés, [illegible], [illegible] blancs et rouges &c. &c.—Aussi le premier assortiment de billes en ivoire numérotées, des billes de [illegible] de [illegible]. Il est constamment en magasin des billards d'occasion. Ils appliquent les bandes de caoutchouc et de [illegible] aux billards de toutes [illegible] à des prix [illegible]. Ils envoient en ville ou à la campagne des ouvriers pour réparations, et exécutent ponctuellement tous ordres.

On trouvera chez eux le fourneau économique, de différentes dimensions, pour être établi à demeure ou portatif, ayant l'avantage que l'on peut y faire un grand feu sans cheminée. Quelques-uns de ces fourneaux sont en usage depuis 1844.
Aussi un assortiment complet de poêles portatifs pour faire la cuisine, avec four à cuire le pain et dans lequel on peut faire rôtir 30 livres de bœuf en trois quarts d'heure. Aussi un assortiment d'ustensiles de cuisine de manufactures anglaises, françaises et américaines. Les articles achetés chez eux seront garantis, et les prix en sont modérés.
N. B.—On est prié d'envoyer l'adresse [illegible] [illegible]

TENUE DES LIVRES.

A. DELAUTRE, professeur de tenue [illegible] au High School, informe respectueusement les chefs de famille et les jeunes gens qui se destinent au commerce qu'il ouvrira, le premier mai prochain, un cours de tenue des livres pratique et commercial, à son domicile, Passage de la Bourse, No 20.
Il donnera aussi des leçons particulières dans les familles.
Il se charge en outre des liquidations et apuremens de comptes. 19av—30

PLANS D'ARPENTAGE.
Passage de la Bourse, No 20.

F. COSNIER ancien arpenteur général de la Martinique, a l'honneur d'informer mes sieurs les propriétaires, les encanteurs et les notaires qu'il se charge de l'exécution de tous plans de terrains et de propriétés à vendre.
Il se transporte aussi sur les habitations pour y exécuter toutes opérations d'arpentage, telles que levés de terrains, partage et bornage de propriétés, redressement de lignes, etc., en un mot tous les travaux qui concernent la profession d'arpenteur, dans laquelle une longue pratique lui a permis d'acquérir une grande expérience. 19 avril—1m

A LOUER.—Deux petites chambres, à l'encoignure des rues St-Charles et Perdido. S'adresser au Café, branche de l'Exchange des États-Unis. Ces Chambres sont très convenables pour y vendre du Soda Water, ou des fruits ou pour y établir une boutique de tailleur. 2mars

A Louer.
UNE MAISON HAUTE,
AVEC PORTE COCHERE,
Située rue Bourbon,
Entre l'Ursuline et Hôpital,
No 338.
Pour conditions, s'adresser sur les lieux.
25 mars

Drogues et Médicamens en débarquement du navire Edgard, de New-York.
800 liv. sel de soude,
400 do chlorure de chaux,
200 do acide tartrique,
300 liv. gomme Sénégal, belle,
150 do carbonate d'ammoniaque. Ecorse Simarouba, gomme cachou, gomme Gayac de Benjoin, semence de Carvi, rapure de corne de cerf, Scamonée Diarp. do de Smyrne, jus de réglisse noir, Seigle ergoté, calamus aromatique, à vendre par
P. CUSACHS,
[illegible] coin Condé et St Philippe.

Chapeaux Paille.
J. LEVOIS,
68, rue de Chartres,

OFFRE à vendre, en débarquement des navires Waldron, Viola et Narraganset, du Havre:
27 caisses chapeaux de paille, consistant en
Chapeaux paille bords doubles pour hommes,
do do do do gris do
do do do do noirs do
Chapeaux paille bords simples pour hommes,
do do do do gris do
do do do do noirs do
Chapeaux paille d'Italie pour cadets et enfants,
Chapeaux paille suisse pour hommes et enfants,
Chapeaux paille, nouveautés pour femmes,
do do Toscan pour femmes et fillettes
Capelines paille d'Italie pour fillettes.
AUSSI:
Une caisse bretelles tricot coton blanc,
Une do bas coton écru pour femmes,
Une do chaussettes fil pour hommes,
Une do gants et mitaines fil d'Ecosse,
Une do éventails riches,
Une do bourses coton et œils métalliques,
Une do peignes corne et buffle.

CIGARES Havane — 100 milliers, marques de choix, à vendre par L. CANTIN,
16mars 42, Gravier.

DAME-JEANNES—1,000 dame-jeannes françaises, de 5 gallons, en débarquement du navire Talma, du Havre, à vendre par L. CANTIN,
2mars 42, rue Gravier

EN débarquement du navire Persian, venant de Marseille, et à vendre par le soussigné:
150 barriques vin rouge,
250 paniers huile d'olive,
100 caisses absinthe,
10 balles bouchons pointus de 30,000 chaque, à vendre par Aug. MOLIER,
21av—4t St Louis, 29

REÇU 3,000 Sangsues, de la Havane, par le brick Adams Gray, à vendre à la pharmacie de
DUPRE de CASTELNAU,
3 mai Encoignure Royale et St-Louis

ESSENCE—[illegible] livres essence de citron et orange à vendre par BERTRAND & SIBOS,
14 av coin Royale et Bienville

A VENDRE—En débarquement du [illegible], de Marseille:
100 barriques vin, [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
20 av [illegible]

R[illegible]—[illegible]
[illegible]

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cinquième Cour du District de la Nouvelle-Orléans—L'Etat de la Louisiane [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] et homologuer, [illegible] les fonds distribués en conséquence.
Par ordre de la Cour, ce 8 mai 1847.
10 mai—10 P. LE BLANC, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concerneront, salut:
Attendu que Leon Chabert pour le compte d'Oscar Roubieu ayant acheté aux vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette Cour, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé: "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires;" approuvé le 10 mars 1834:
Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le decret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.
La dite propriété fut vendue par le shérif susdit le vingtième jour de février de l'année 1847, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le 9 janvier de l'année 1847, dans la succession de feu Urain Bouligny, décédé, No 164 du docket de cette Cour, à laquelle vente Leon Chabert, pour le compte d'Oscar Roubieu, s'est rendu acquéreur pour le prix de $10,000.
Description de la propriété d'après le transfer judiciaire, savoir:
Un lot de terre situé en cette ville rue de la Vieille-Levée entre Conti et Bienville, mesurant vingt-et-un pieds de face sur la dite rue de la Vieille-Levée, sur cent soixante et-douze pieds de profondeur, ensemble les bâtisses situées sur le dit terrain consistant en un magasin en briques à quatre étages.
AUSSI—Soixante-et-onze actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, portant hypothèque sur la propriété sus-dite.
Bureau du greffier—Nouvelle-Orléans, 9 avril 1847.
P M BERTIN,
13 avril—13, 28 a et 11 m Député-Greffier

AVIS.—Les personnes qui ont des réclamations à faire à la Banque d'Orléans, sont priées d'avoir à les présenter dans le plus bref délai possible, au bureau des commissaires, No 30, Passage de la Bourse, pour en obtenir le paiement. Une distribution finale de l'actif de ladite Banque devant avoir lieu sous peu, conformément aux dispositions de la section 26, d'un acte intitulé, acte pour pourvoir à la liquidation des Banques, approuvé le 14 mars 1842.
6av—3m-1fps

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orleans.—Present l'honorable T. H Kennedy, juge.—No 398—Philip J. Stanby vs. ses créanciers.
La cession des biens par le failli est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné que lesdits créanciers se réunissent en l'étude de A. E. Bienvenu, notaire public, le lundi 17 mai 1847, à dix heures A. M. pour y prendre en considération les affaires du failli, et dans l'intervalle toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues.
Bureau du greffier, Nouvelle-Orléans, ce 5 mai 1847. W. P. BEDLOCK,
6mai—3en10 Greffier.

Succession de Jose Antonio Mezia.
DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par la tutrice des enfans mineurs du défunt, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour, EMILE BORDELOIS,
6 mai Député Greffier

Succession de Abijah Fisk.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par les exécuteurs de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre leurs mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour,
1er mai EMILE BORDELOIS, Dep. Greffier,

No 16,890.—C. de P.) Harvey & Coolidge vs. leurs créanciers,
TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Present l'honorable Thos. H. Kennedy, juge.—Il est ordonné que toutes les personnes intéressées déduisent dans les dix jours qui suivront la première publication de cet ordre, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution final déposé en Cour le 3 mai 1847, ne serait pas homologué, et les fonds ne seraient pas répartis en conformité du dit tableau.
Par ordre de la Cour,
Bureau du Greffier, Nlle-Orleans, le 4 mai 1847.
6 mai W. P. BEDLOCK, Greffier.

Succession de James G. Edwards.—No 402.
TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Nathan Harned a présenté une pétition à la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orleans, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de James G. Edwards, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, de déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour,
Bureau du greffier, Nlle-Orleans, le 5 mai 1847.
W. P. BEDLOCK,
6mai—3en10 Greffier

FAILLITE.—Cour de District des Etats-Unis, 26 avril 1847.—Présent l'honorable Th. H. McCaleb.—Conformément au dernier rapport des commissaires dans la faillite Hermogène Brown & Co., No. 437.—La Cour ayant référé l'état de ladite faillite au bureau des commissaires, pour en faire un rapport définitif et la répartition de l'actif entre les mains des créanciers qui ont prouvé leur créance, les lesdits commissaires ayant fait leur rapport en conséquence, il est ordonné qu'une audition aît lieu jeudi, le 20 mai 1847, à 10 heures A. M., où tous les créanciers qui ont prouvé leurs créances, les faillis et toutes personnes intéressées seront admises à donner les motifs, s'il en ont, pour lesquels ledit rapport ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués en conformité. Toutes objections ou oppositions audit rapport devront être faites par écrit le ou avant le dudit jour ou avant.—Par ordre de la Cour,
N. R. JENNINGS,
27 av—3en20 Greffier.

EN Faillite.—Cour de District des Etats-Unis, sous la présidence de l'Honorable Theod. H. McCaleb, 5 mai 1847.—Dans la faillite de François Desmarets.—No. 359.—Lucien Hermann, assignees.
Sur lecture de la pétition dudit assignee, à l'effet de vendre au comptant les propriétés suivantes, savoir:
Un certain terrain situé à Biloxi, Mississippi, et un terrain à Mandeville, Louisiane, lesquels sont plus particulièrement décrits dans ladite pétition; il est ordonné que la Cour prendra connaissance de ladite pétition, jeudi le 20 mai 1847, à 10 heures A. M., et les créanciers du failli, ainsi que toutes personnes intéressées, sont à comparaître et à déduire leurs raisons, s'ils en ont, pourquoi la demande du pétitionnaire ne serait pas accordée.
Par ordre de la Cour, N. R. JENNINGS,
8mai—2en10 Greffier.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
Conseil de la Municipalité No Un.
Séance du 19 avril 1847.
RESOLU que le Maire est invité à faire publier et à donner avis légaux, dans les gazettes de cette ville, de l'intention de ce Conseil de procéder à l'ouverture des rues suivantes, savoir:
La rue Villere, à partir de la rue du Bayou jusqu'à l'Esplanade.
La rue Derbigny, à partir de la rue du Bayou jusqu'à la rue de l'Esplanade.
La rue Prieur, à partir de la rue d'Orléans jusqu'à la rue St Louis.
La rue Roman, à partir de la rue d'Orléans jusqu'à la Promenade Carondelet.
(Signé) Jn. GENOIS, Recorder.
Approuvé le 22 avril 1847.
(Signé) A. D CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme.
A. MAZUREAU, Secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
EN conséquence de ce qui précède, je préviens tous ceux que cela peut intéresser que dans non moins de deux jours ni plus de trente jours, à partir de la première publication du présent avis, le Conseil de la Municipalité No Un agira sur la demande dont il est fait mention dans la résolution ci-dessus, le tout conformément aux dispositions de l'acte législatif du 3 avril 1832, qui règle l'ouverture des rues dans la ville de la Nouvelle-Orléans.
26av A. D. CROSSMAN, Maire.

AVIS.—Le soussigné ayant établi une maison d'agence, se chargera de la gestion de tous biens immobiliers pour compte de propriétaires absents ou non résidents, et acceptera à cet effet les pouvoirs des chefs qui s'adresseront à lui.
A. MICHOUD,
1dec—1an Bureau 142, coin Ursulines et Levée

VICTOR ROUMAGE ayant entièrement abandonné le commerce d'importations, se livre exclusivement à la gestion de tous biens immobiliers, pour compte de propriétaires absents ou non résidents en ville. Il acceptera les pouvoirs de ceux qui s'adresseront à lui. Il se recommande à ses amis.
Rue St-Louis, 87.
Nouvelle-Orléans, le 19 janvier 1847. 19jan 1an

SUCRE Raffiné de Boston—250 caisses à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
17av 40, rue Gravier

MAQUEREAUX—300 barils du Sud, No 3.
100 do N. 2, do
200 1/4 et 8mes, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
17av 40, Gravier

CONSERVES ALIMENTAIRES.
200 boites et demi boites Truffes du Périgord,—150 boites, demi et quarts de boites Pâtés truffés—300 demi boites Cèpes à l'huile,
200 boites Cèpes à l'huile,
350 demi boites petits Pois,
100 boites Bouillons gras,
2000 boites et demi boites Sardines à l'huile,
300 quart de boites, do do
En magasin, et à vendre par
6av CH. DUFOUR, 11, Conti

VIEUX WHISKEY.
100 Barils "old reserved whiskey,"
50 barils vieux Monongahela,
10 do vieux Bourbon,
En magasin et à vendre par CHS. DUFOUR,
5 avril 11, Conti.

VIEUX VINS EN CAISSES.
100 Caisses Lafitte, Margaux et Gruau Larose
50 caisses Chambertin,
30 do Hermitage blanc,
45 do vieux Sauterne 1825,
En magasin et à vendre par CHS. DUFOUR,
6 avril 11, Conti.

COUTILS FRANÇAIS—10 balles coutil dernièrement reçues, à vendre par CHS. DUFOUR,
6 avril 11, Conti.

VIN rouge en barriques—100 barriques vin rouge, diverses qualités; 50 barils vin rouge Medoc, en magasin, et à vendre par
6av CH. DUFOUR, 11, Conti

VIN blanc—60 barils vin blanc Sauterne, qualité supérieure, en magasin, et à vendre par
6av CH. DUFOUR, 11, Conti

SUCRE—24 caisses blanc, jaune et brun, de la Havane, en débarquement du brick Adams Gray, à vendre par L CANTIN,
6av 42, Gravier.

TABAC HAVANE—270 balles Vuelta de Abajo, pour capes et tripes, à vendre par
6av L. CANTIN, 42, Gravier.

INDIGO—4 serons Guatemala supérieur, à vendre par L. CANTIN, 42, Gravier.

INSTRUMENTS de Chirurgie.—Un assortiment complet reçu hier des meilleures manufactures du bord des Dents-Bleu.
[illegible]

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Conseil de la Municipalité No Un.

RESOLU qu'à l'avenir, l'espace de dix pieds, à partir du bord du trottoir supérieur de la rue du Canal, compris entre les rues Bourbon et Royale, est et demeure réservé comme une station pour les voitures à meubles exclusivement,—nonobstant toute ordonnance au [illegible] contraire [illegible].
Résolu qu'à [illegible] la promulgation de cette ordonnance, il ne sera [illegible] à aucune voiture à meubles de stationner dans les rues de cette Municipalité, excepté dans l'endroit désigné ci-dessus, à moins que ce ne soit pour prendre ou déposer une charge, sous peine d'une amende de deux piastres au moins et de cinq piastres au plus—et le conducteur est libre; et s'il est esclave il recevra vingt-cinq coups de fouet, à moins que le propriétaire ou le locataire ne préfère payer l'amende.
Signé JOS. GENOIS, Recorder
Approuvé le 7 mai 1847.
10 mai (Signé) A. D. CROSSMAN, Maire

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE NO UN.
RESOLU que l'époque fixée pour la réception des propositions cachetées pour le pavage de la rue de la Levée en pierres carrées, est et demeure renvoyée au troisième lundi de mai prochain, les termes des propositions devant être de tant sur le crédit proposé l'année dernière, c'est-à-dire en billets de cette municipalité payables à dix ans de date; les intérêts payables semi-annuellement à raison de six pour cent l'an; ou payables comptant selon que le Conseil le jugera convenable quand il agira sur ces propositions.
Le contracteur devra commencer le pavage en face de la Place d'Armes, il pavera un îlet en descendant vers la rue de l'Esplanade, et un îlet en remontant vers la rue du Canal alternativement.
Signé JOS. GENOIS, Recorder
Approuvé le 23 avril 1847.
(Signé:) A. D. CROSSMAN, Maire.

C. de Luze, vs. Alexandre Legendre, alias Alexandre de Letty Breuil. } Dans la 4me Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

$100 DE RECOMPENSE seront données pour l'arrestation et l'incarcération du défendeur Alexandre Legendre, alias Alexandre vicomte de Letty Breuil, arrêté le 5 mars dernier sur un ordre lancé dans l'affaire ci-dessus.
Ledit Alexandre Legendre s'est évadé de la prison de paroisse dans la nuit du 27 courant, en coupant les barreaux de sa fenêtre et en se laissant glisser dans la rue Tremé. Au moment de fermer sa chambre, le gardien l'avait visitée et avait trouvé tout en parfait état. La corde et les scies dont il s'est servi ont dû lui être apportées par des personnes qui sont allées le visiter, ou en dehors par le moyen d'une ficelle. L'évadé est Français de naissance, et arrivé tout récemment dans ce pays, il ne parle que le français. Il est âgé d'environ 35 ans, taille de 5 pieds 7 ou 8 pouces, teint clair, yeux bleus, cheveux roussâtres, coupés très ras; il est robuste, d'une forte carrure et pesant environ 170 livres. Il porte une épaisse moustache qu'il coupera probablement.
Bureau du Sherif, 28 avril 1847.
29av JOHN L. LEWIS, Sherif.

REÇU par les navires Edgar, Rialto, Adele et Memphis:
30 pièces mérinos noir, 5 do do brun,
150 pièces nankin des Indes, véritable,
2 caisses coutil fil, 1 do du blanc,
2 do do de fantaisie,
19 pièces étoffe blanche de Marseille, pour vestes,
2 caisses colonnades de fantaisie,
200 pièces étoffe blanche à mousquitaires,
10 do alpaca noir,
25 douzaines cravates fantaisie, chemises de toutes sortes, chapeaux Rough and Ready, casquettes cirées. Un grand assortiment de fournitures pour tailleurs, toujours en mains. JOHN BELLOW Jr.
6 mai 9. Canal.

Bouteilles, Vins, Vinaigre, Capsules pour Bouteilles à Vin.

A VENDRE par les soussignés les articles suivans par les navires J. Perkins, Robert Parker et California:—
100 caisses vin St-Julien,
95 do Medoc ordinaire,
100 do Haut Sauterne,
25 barils Vinaigre blanc,
53 do vin Haut Sauterne,
10 caisses prunes de 12 flacons chaque, pesant environ 6 1/2 liv.)
75 paniers de 100 bouteilles,
70 milliers capsules, différentes grandeurs.
J. F. BERCIER,
30 av 34, Vieille Levée.

J. F. BERCIER & Co., 34, Vieille Levée, offrent en vente les articles suivans ayant droit au drawback.—
275 caisses vin St Julien, capsules et étiquetés,
50 demi-pipes vin de Catalogne,
20 demi-barils anisette, 4me preuve, cercles en fer
20 caisses prunes sèches, de 24 bocaux de 3 livres chaque, emballées expressément pour le marché mexicain. 30av

A VENDRE, presque neufs:
1 table de centre, acajou, dessus de marbre, $40
1 sofa en acajou, 35
12 chaises do, 72
1 Piano de Pleyel & Co, 350
S'adresser au No 192, rue St-Louis, près les Remparts, de neuf à dix heures du matin, et de quatre à cinq heures du soir, avant le 1er mai.
26 avril H. NORTH.

A VENDRE en magasin, d'importations récentes, et à bas prix pour clore différentes consignations.
Vins rouges ordinaires et vieux en barriques et en demi barriques,
do do do en caisses
Vin blanc en demi barriques et en caisses,
Anisette de Champion et marasquin,
Eau-de-vie vieille de 1re preuve,
Huile d'olive venant d'arriver, en bouteilles de 24 onces.
Champagne supérieur, du marquis de Massiac; de Loisson, en grandes et en demi bouteilles, par
P. JORDY,
21av No. 10, rue Conti

AUX HABITANTS SUCRIERS.
REÇU tout récemment de Liverpool, une machine à bœufs, verticale, pour presser la canne, d'une bonne construction.
Aussi—22 chaudières à sucre en fer fondu, de toutes les dimensions possibles, à vendre par
WYLIE & EGANA,
21av 52, Bienville.

AUX HABITANTS ET RAFFINEURS DE SUCRE.
LE soussigné vient de recevoir quatre cents barils de NOIR ANIMAL granulé, des différentes finesses de grains nécessaires aux sucriers et raffineurs. L'expérience a prouvé que ce noir ne le cède en rien à la qualité de tout autre qui se manufacture aux Etats-Unis, et on le vend avec cette garantie.
AUSSI—Un grand supplément de Cirage à l'huile, et d'Encre à écrire, bleue et noire. Ces articles sont en vente aux prix de manufacture.
W. E. THOMPSON,
19 dec—1an 98, rue Gravier

VERRE, cristal, bloc, &c.
Fioles blanches de toute grandeur,
do vertes, do do
Flacons bouchés à l'émeric,
Bocaux de toute grandeur,
Bouteilles et fioles pour Eau de Cologne,
Globes pour montres,
Cornues et récipients,
Tubes en verre de toute grandeur,
Appareil de Wolff,
Biberons de toute forme,
Bocaux à trois cordons avec couverts en verre de toute grandeur.
En débarquement et à vendre par
R. BONNABEL,
27av Encoig. Natchez et Tchoupitoulas.

$50 de Récompense.
PARTIS marrons, le 8 avril, SANSNOM & BEN, tous deux mulâtres. Sansnom est âgé de 17 ans, taille de 5 pieds 3 pouces, teint brun, figure très douce, belles dents, grosse tête et cheveux bouclés, parlant le français et un peu l'anglais. Ben est âgé de 22 ans, taille de 5 pieds 1 à 2 pouces, teint assez clair, mauvaise physionomie, cheveux crépus, tête petite, parlant anglais et français.
La récompense ci-dessus, ou $25 pour chacun d'eux, sera payée à qui les logera dans une des geôles de la Nlle-Orléans, ou les ramènera chez
Mme Vve N BOUNY,
20av—30f No 59, rue Condé

$50 de Récompense.
Partie marrone, la négresse ESTER, âgée d'environ 25 ans, parlant anglais et très peu le français; elle parle très vite et a les dents de devant gâtées. Lorsqu'elle s'est absentée, elle faisait des journées en ville, et portait la médaille No 90. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la ramènera au No 222, rue St-Louis. M. OULIF.
2av

Parti marron, le 10 d'avril, le nègre nommé JOE, âgé de 20 à 21 ans, taille de 5 pieds 6 1/2 pouces, teint bien noir, n'ayant pas de cheveux au milieu de la tête. Il parle anglais et français; porte une médaille sous le No 78. Une récompense de $10 sera donnée à celui qui le ramènera rue des Bons-Enfans, entre St Antoine et Annette, à son propriétaire M. Arthur Henderson. On pense que cet esclave cherchera à s'employer comme manœuvre, ou à bord d'un bateau à vapeur. 6mai—10

CONDUIT aux épaves de la Première Municipalité, rue Dumaine, entre Derbigny et Roman.
Une petite jument alezan, une petite étoile au front, sans aucune autre marque ni étampe apparente. Une jument noire, une étoile au front, le haut des crins de la queue gris, sans aucune autre marque ni étampe apparente. Si d'ici au 15 mai, lesdites juments ne sont point réclamées, elles seront vendues au lieu et heure accoutumés, par R. Harrison, encanteur.
MICHEL DUREL,
3mai—10f Gardien des épaves.

CONDUIT aux épaves de la première Municipalité, rue Dumaine, entre Derbigny et Roman,
UN CHEVAL alezan, le front blanc, ayant une corde au cou, étant aveugle, marqué sur le corps, sans aucune autre marque ni étampe apparente,
Un CHEVAL bai, les crins du cou coupé en forme de brosse, avec une selle espagnole et une bride, sans aucune autre marque ni étampe apparente.
Si d'ici au 22 mai les dits animaux ne sont point réclamés, il seront vendus au lieu et heure accoutumés par R. Kerrison, encanteur.
MICHEL DUREL,
10 mai—10f Gardien des Epaves

WM. H. SIMMONS,
Marchand-Commissionnaire,
8déc 44, Rue Poydras.

FONDS DE LA BANQUE DES CITOYENS, en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par CRUZAT & PEYCHAUD,
31 mars No 11 rue Royale

WILLIAM DAVIDSON & Co.
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES
51, rue du Canal,
Nouvelle-Orléans. 17 nov

DE FOREST & Co.
Marchands-commissionnaires en gros,
ET AGENTS
Pour la vente de Marchandises manufacturées à l'Est.
No. 26, RUE DE LA DOUANE.
1er déc

F. T. BOURNOS, Chirurgien-Dentiste rue Conti No.85 Tient son cabinet ouvert de 8 [illegible] jusqu'à six heures du soir. 17 mars

A vendre à des prix modérés les articles suivants et convenables pour le marché mexicain,
300 galons cerise; 60 caisses absinthe,
40 caisses kirsch;
30 do curaçao grand et petit modèle,
30 do marasquin; 30 do Dantzick,
20 do eau verte,
100 paniers anisette, superfine et fine,
300 gal. anisette, superfine, fine et ordinaire,
E PETITBIEN,
21 av 46, Quartier, entre Condé et Vieille Levée

LE soussigné offre à vendre à bas prix les articles suivans, reçus par le Queen Victoria, du Havre:
Mousseline à rideaux et à mousquitaires;
Mousseline, et jaconat imprimés, nouveauté;
Mouchoirs batiste en tous genres, unis et garnies de dentelles;
Gants et mitaines en filet de tous genres;
Ombrelles moirées et glacées, nouveauté,
Parapluies assortiment grandeurs,
Toile à drap cretonne de 12/4,
Services de table, à dîner et à œil de perdrix;
Bretagne française grande largeur;
Galon fil, de toutes les largeurs;
Guingham. D B MACARTY,
3 mars 236 Bourbon

CHARBON Pulvérisé—1 boucaut, à vendre par
E VALLS, 25, Commun

ETHER [illegible]—Tubes en verre de [illegible]
[illegible]
R BONNABEL, [illegible]
[illegible]

V[illegible]
[illegible]
NUMA LAGOSTE,
[illegible] Royale.

[illegible]
L. CANTIN, 42, Gravier.

VENTES JUDICIAIRES.

SUCCESSION DE FEU LOUIS BARTHELEMY MACARTY, DECEDE.
VENTES DE PROPRIETES DE GRANDES VALEURS.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans.—En vertu d'un ordre de vente, daté du 10 avril 1847, rendu par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente le mardi 11 mai 1847, et jours suivants, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour le compte de ladite succession, les propriétés ci-après décrites, situées dans la Première et la Troisième Municipalités; et le mercredi 19 mai et jours suivans, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, les propriétés situées dans le faubourg Ste Marie, 2me Municipalité, et celles situées dans les villes de Carrollton et Bloomingdale.

1o Trois lots de terre situés dans le faubourg Washington, 3ème Municipalité, district Olivier et Lombard, portant les Nos 9, 10, 12, de l'îlet No 10, Le lot No 9 mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes, face à la rue Barthélemy sur 120 pieds de profondeur; le No 10 formant l'encoignure des rues Barthélemy et Grands-Hommes, mêmes dimensions que le No 9. Le lot No 12 mesure 31 pieds 3 pouces face à la rue des Grands-Hommes, sur 150 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur, attenant à l'habitation de feu L. B. Macarty.

2o Trois autres lots de terre, îlet No 12 situés au même faubourg et district, désignés par les Nos 6, 9, et 13. Les Nos 6 et 9 mesure chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes sur la rue Mazant, entre Grands-Hommes et Craps sur 120 pieds de profondeur. Le No 13 mesure 64 pieds face à la rue des Grands-Hommes sur 150 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur, attenant à la propriété de M. Albert Piernas.

3o Sept lots de terre îlet No 14, situés au même faubourg et district que les précédens; désignés par les Nos 8, 15, 16, 17, 18, 19 et 20. Le lot No 8 mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes, face à la rue Barthélemy, sur 120 pieds de profondeur. Les Nos 15, 16, 17, 18 et 19 mesurent chacun 31 pds 11 pouces 5 lignes face à la rue Mazant sur 120 pieds de profondeur. Le No 20 forme l'encoignure des rues Mazant et Craps et mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes, face à la rue Mazant, sur 120 pieds à la rue Craps.

4o Un autre lot de terre situé au même faubourg et district que les précédens, ledit lot de terre porte le No 5 de l'îlet No 16 et mesure 30 pieds de face à la rue des Bons-Enfans, sur 120 pieds de profondeur sur la rue Barthélemy.

5o Un lot de terre situé au faubourg Montegut, 3me Municipalité, rue Casacalvo, entre les rues Montegut et Clouet. Ledit lot de terre mesurant 45 pieds face à la rue Casacalvo sur 150 pieds de profondeur. Il existe sur le susdit lot de terre une maison briquetée entre potaux, couverte en bardeaux, composée de six appartemens, une galerie derrière, et deux cabinets. Une cuisine en bois couverte en merains, deux hangards servant d'écurie, deux citernes, cour briquetée. Ladite propriété est bornée d'un côté par celle de M. E. Sommereau, de l'autre par celle de M. O'Bryan, et dans la profondeur par celle de M. P. P. Ruiz et aussi par une propriété de M. O'Bryan.

6o Un lot de terre situé au faubourg Marigny, 3me Municipalité, rue Casacalvo, No 180, entre les rues Espagne et Mandeville, mesurant 30 pieds de face à la rue Casacalvo, sur 80 pieds de profondeur (mesure française). Il existe sur le susdit lot de terre, une maison en bois, couverte en bardeaux, composée de trois appartemens, d'une galerie et de deux cabinets; une cuisine en bois avec un cabinet y attenant. Ladite propriété est bornée d'un côté par celle de M. J. Lambias, de l'autre par celle de M. Dominique Lanata, et dans la profondeur par celle de Madame Lane.

7o Un lot de terre situé au faubourg Marigny, 3me Municipalité, rue Mandeville No 74, entre les rues Moreau et Casacalvo, mesurant 30 pieds de face à la rue Mandeville sur 145 pieds de profondeur, (mesure française.) Il existe sur ledit lot de terre une maison en bois, climés et enduite, couverte en bardeaux, composée de quatre appartemens, d'une galerie et de deux cabinets; deux bâtimens en bois, de deux chambres chaque, servant de cuisine et de chambres à domestique; deux citernes. Ladite propriété est bornée d'un côté par celle de Louis Marric, et de l'autre par celle de M. Lamothe, et dans la profondeur par celle de M. Lacroix.

8o Un lot de terre situé dans la première municipalité, rue Bourbon No 340, entre les rues Ursulines et Hôpital, mesurant 30 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Bourbon, sur 119 pieds 3 pouces 9 lignes de profondeur, (mesure française), sujets aux droits et servitudes de mitoyennetés. Il existe sur ledit lot de terre, une maison en briques, couverte en tuiles plates, composée de quatre chambres, une galerie et deux cabinets, avec une cuisine en bois. Ladite propriété est bornée d'un côté par celle de Pierre Michel, de l'autre par celle de Mme Vve J. D. Clay, et dans la profondeur par celle de M. L. A. Gardel.

9o Une habitation (ou bien de campagne) résidence du défunt. Le dit bien de campagne est situé au faubourg Washington, troisième Municipalité, rue de la Levée, entre les rues de l'Indépendance et Barthélemy; elle mesure 240 pieds 8 pouces sur 3 arpens 6 pouces face au fleuve Mississippi, sur une profondeur de 1,266 pieds 6 pouces ou 10 arpents 27 toises 4 pieds et 6 pouces du côté de la rue de l'Indépendance et 1,243 pieds 5 pouces ou 10 arpents 23 toises 5 pieds 5 pouces du côté de la rue Barthélemy et dans la profondeur 241 pieds 8 pouces, ou 3 arpens 1 pied 8 pouces sur la Promenade des Bons-Enfants ou chemin de fer du Golfe du Mexique, plus, toute la batture qui se trouve entre la dite habitation et le fleuve, laquelle est toujours louée.
Il existe sur la dite terre: 1o Une maison de maître, briquetée entre poteaux, couverte en bardeaux, composée de huit appartements au premier, avec une large galerie tournante et de huit autres appartements au rez de chaussée; 2o Une autre bâtisse en bois, servant de cuisine, avec deux chambres à domestique; 3o Une autre bâtisse en bois couverte en bardeaux, ayant un appartement servant d'infirmerie, un autre de Buanderie et trois chambres à domestiques avec galerie; 4o Diverses autres dépendances, telles que: poulailler, pigeonnier, deux remises, une étable, une bâtisse en bois ayant deux chambres sur le devant et une écurie sur le derrière, des citernes, des puits, un grand verger, des prairies, un jardin, verger, etc. etc.
Cette propriété est à une demi heure de marche de la ville, le chemin public est pavé jusqu'au delà de sa limite inférieure, ce qui la rend un séjour délicieux soit par sa position et les agrémens qu'elle offre à l'homme riche, ou à celui qui voudrait l'exploiter pour en tirer un revenu considérable. Il y a aussi sur la dite propriété une grande quantité d'arbres d'agréments et à fruits, enfin aucune propriété de la Louisiane ne peut lui être comparée par tous les avantages qu'elle offre.

10 Un lot de terre situé dans la première Municipalité, rue des Remparts, No 136, entre les rues Toulouse et St-Pierre, mesurant 30 pieds face à la rue des Remparts, sur 60 pieds de profondeur (mesure française); il existe sur ledit lot de terre une maison en briques à étage, couverte en ardoises, avec balcon en fer, la dite maison est composée de deux chambres au premier et cuisine au rez de chaussée, avec cour pavée en pierres plates. La dite propriété est bornée d'un côté par celle de M T Toney, de l'autre côté par celle de M. Renoz et dans la profondeur par la propriété appartenant ou ayant appartenu à Mr L Gally.

11 Un lot de terre situé dans la première Municipalité, rue de la Douane, No. 250, entre les rues Marais et Villere, mesurant 31 pieds 11 pouces de face à la rue de la Douane, sur 147 pieds 10 pouces de profondeur. Il existe sur le dit lot de terre une maison en bois, couverte en bardeaux, composée de quatre chambres, galerie et deux cabinets. Une cuisine en bois composée de trois chambres, un puits en commun avec la propriété voisine. La dite propriété est bornée d'un côté par celle de Mlle Colette Forgas, de l'autre côté par celle ci-dessous décrite, et dans la profondeur par celle de Mlle Ala Chaltz.

12 Un autre lot de terre attenant au précédent, situé rue de la Douane, No 252, entre les rues Marais et Villere, mesurant 31 pieds 11 pouces et demi face à la rue de la Douane sur 147 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur; il existe sur le dit lot de terre, une maison en bois, couverte en merains, ayant quatre chambres, une galerie et deux cabinets, une cuisine aussi en bois, composée de trois chambres, avec un puits en commun avec la propriété précédente. La dite propriété est bornée d'un côté par celle de D Murphy, de l'autre par celle ci-dessus décrite et dans la profondeur par celle appartenant ou ayant appartenu à MM B et A Soulie.

13 Un lot de terre situé dans le faubourg Tremé, Première Municipalité, rue des Marais, No 27, entre les rues Bienville et Douane, mesurant au pied anglais, 27 pieds 4 pouces de face à la rue des Marais, sur la ligne de profondeur du côté de la rue Bienville. Le dit lot mesure d'abord 68 pieds, puis 2 pieds sur une ligne courant perpendiculairement vers la rue Bienville et ensuite 68 pieds parallèlement à la dite rue jusqu'à la ligne du fond qui mesure 78 pieds 6 lignes. Du côté de la rue de la Douane la ligne de profondeur mesure d'abord 64 pieds, de la courant perpendiculairement vers la rue de la Douane, mesure 30 pieds 2 pouces 3 lignes, et de la courant parallèlement avec la rue de la Douane 64 pieds jusqu'à sa jonction avec la ligne du fond. Sur lequel lot de terre il existe: 1o une petite maison en bois composée de deux chambres et d'un cabinet; 2o dans le fond une grande bâtisse en bois, composée de plusieurs pièces; 3o une cuisine haute en bois de quatre chambres, etc. etc., la dite propriété est bornée d'un côté par celle de MM Chaler frère, de l'autre par celle de Mlle C Furgas et dans la profondeur par celle de la succession Macarty et Mlle Alida Church.

14o—Un lot de terre, situé dans la 1ère Municipalité, rue Conti, No 24, entre les rues Chartres et Vieille Levée, connu sous le nom de l'HOTEL CONTI, mesurant, au pied français, 62 pieds 9 pouces face à la rue Conti (côté nord), sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, borné du côté de la rue de Chartres par la propriété de Mme veuve François Marie Perilliat, du côté de la rue de la Levée, par la propriété de Mme veuve J. Gerald, et dans le fond par celle de M. P. Lacroix. Il existe sur le susdit lot de terre: 1o—Une maison à deux étages, avec mansardes et rez de-chaussée, construite en briques, couverte en ardoises, et composée comme suit: Dans les mansardes, huit chambres finies (latées et enduites); au second un grand corridor ou vestibule d'environ 10 pieds de large, avec onze chambres dont quatre ont avec foyer. Au 1er se trouve la même distribution qu'au second. Au rez-de-chaussée il y a une grande salle de café et un magasin de chaque côté de la maison, le tout séparé par un grand corridor à porte cochère. 2o—Un autre corps de logis, attaché à la susdite maison, construit aussi en briques, couvert en ardoises, composé de trois étages et rez de chaussée, ayant au 3eme étage 13 chambres, au 2d encore 13 autres chambres, au 1er une vaste salle à manger, et au rez de chaussée, une grande chambre de chaque côté, servant de cuisines, magasins, &c., &c. 3o—Un autre corps de logis, faisant équerre et dépendant de la dite maison; bâti aussi en briques, couvert en ardoises, composé de 3 étages, ayant sur une des faces et au 3eme étage, quatre cabinets ou chambres à domestiques avec cheminées doubles. Au 2d étage il y a la même distribution qu'au 3me. Au 1er étage, deux chambres à cheminées. Au rez de chaussée, une grande et une petite chambre, sur l'autre face de l'aile ne se compose que de deux étages, il y a au 2d seulement une chambre à feu, et au 1er un office, le rez de chaussée forme une grande cuisine. La cour de la dite propriété est pavée en pierres plates, les tuyaux des Water-works y sont posés, &c., &c. Elle est louée de la manière suivante, savoir: La partie supérieure à M. Levis, tenant l'hôtel, à raison de $1800 par an, à partir du 1er novembre 1845 jusqu'au 1er novembre 1848, avec un privilège pour deux années de plus en payant pour les dites deux années $1500 par an, en ses billets de trois mois de loyer chaque, suivant les conditions du bail. Les deux magasins et le café sont loués à raison de $18 par mois chacun, payable à la fin de chaque mois et sans bail.

15o—Un lot de terre, situé dans la Première Municipalité, rue Vieille Levée, No 100, entre les rues Ste-Anne et Madison, mesurant 23 pieds face à la rue Vieille Levée, sur 60 pieds 3 pouces de profondeur. Il existe sur le dit lot de terre une maison haute en briques, couverte en ardoises, avec balcon en fer; la dite maison est composée de trois appartements et un palier au premier, d'un entresol au rez de chaussée, d'un magasin et arrière magasin au rez de chaussée. Une cuisine haute en briques, couverte en tuiles plates, composée d'une chambre en haut et une en bas; les tuyaux pour l'eau sont posés, &c., &c. La dite propriété est bornée d'un côté par celle de Mme de Pontalba, de l'autre par celle et après décrite, ainsi que dans sa profondeur par les propriétés de la succession du feu Macarty.

16o—Un autre lot de terre, attenant au précédent, rue de la Vieille Levée, No 101, entre les rues Ste-Anne et Madison, mesurant 23 pieds 2 pouces de face, sur 60 pieds 3 pouces de profondeur. Il existe sur le dit lot de terre, des bâtisses semblables à celles décrites précédemment. La dite propriété est bornée sur les côtés par les Nos 100 et 102, et dans la profondeur par les propriétés appartenant à la succession de feu Macarty. Ces deux propriétés sont louées à bail, savoir: Celle décrite sous le No 100 à M. L. A. Genet, du 1er novembre 1846 jusqu'au 31 octobre 1848, à raison de $40, payables tous les mois. Celle décrite sous le No 101, à M. Francisco Mercado, jusqu'au 30 septembre 1847, à raison de $60, payables tous les mois. Ces deux propriétés ont un corridor en commun, dont la largeur est divisée par moitié égale, répartie sur les Nos 100 et 101.

17—Un lot de terre, attenant au précédent, formant l'encoignure des rues Vieille Levée et Madison, mesurant 20 pieds 6 pouces de face à la rue de la Levée, sur 60 pieds 3 pouces de face à la rue Madison. Il existe sur le dit lot de terre une maison en briques [illegible]
[illegible]

dessus, avec balcon en fer: composée comme suit: savoir:—au premier, de 3 chambres à feu, divisées par des cloisons; d'un entresol, divisé en plusieurs pièces; au rez de chaussée, d'un magasin. Une cuisine haute en briques, couverte en tuiles plates, de deux chambres, le tout loué pour l'eau &c., &c. La dite propriété est louée à bail jusqu'au 30 septembre 1847 à M. V. [illegible], à raison de $50 par mois, payables [illegible]. Elle est bornée des deux côtés par celles de la succession de feu Macarty, et dans la profondeur par celle de Mme de Pontalba.

19 Un autre lot de terre attenant au précédent, face à la rue Madison, No 9, mesurant 20 pieds 4 pouces 11 lignes de face y compris la moitié du corridor en commun, sur 65 pieds 8 pouces de profondeur. Il existe sur ledit lot de terre, les mêmes bâtisses décrites au No 7. Elle est louée à bail jusqu'au 15 octobre 1847, à MM. Benoit et Labatut, à raison de $30 payables mensuellement. Ladite propriété est bornée d'un côté par celle de Mlle M. L. P. Macarty; de l'autre, celle appartenant à la succession de feu Macarty, et dans la profondeur par celle de Mme de Pontalba.

20 Un autre lot de terre situé rue Madison, No 13, entre les rues Condé et Vieille Levée, mesurant 20 pieds 10 pouces 4 lignes, de face sur 65 pieds 8 pouces de profondeur, ayant une maison haute en briques, couverte en ardoises, avec balcon, composée de 3 chambres à feu au premier, de deux chambres à feu au second, et d'un magasin au rez de chaussée. Une cuisine haute en briques, couverte en ardoises, composée de deux pièces, tuyaux pour l'eau, etc., etc. Le corridor est en commun avec la propriété voisine. Ladite propriété est bornée d'un côté par celle de Mlle M. L. P. Macarty, de l'autre, par celle de la succession de feu Macarty, et dans la profondeur par celle de Mme Pontalba.

21 Un autre lot de terre, situé rue Madison, No 17, attenant au précédent, mesurant 19 pieds 10 pouces 4 lignes, face à ladite rue Madison, sur 65 pieds 8 pouces de profondeur. Il existe sur ledit lot de terre les mêmes édifices et divisions que ceux décrits dans la propriété précédente. Ladite propriété est bornée des deux côtés par celles appartenant à la succession de feu Macarty, et dans la profondeur par celle de Mme de Pontalba.

22 Un lot de terre situé rue Madison, No 19, attenant au précédent, mesurant 20 pieds 10 pouces 4 lignes, de face à ladite rue Madison, sur 65 pieds 8 pouces de profondeur. Il existe sur ledit lot les mêmes édifices et améliorations que sur celui qui précède. Ladite propriété est bornée des deux côtés par celles de la succession de feu Macarty, et dans le fond par celle de Mme de Pontalba.

23o Un autre lot de terre situé rue Madison No 21, attenant au précédent, mesurant 20 pieds 7 pouces 4 lignes de face à ladite rue Madison, sur 65 pieds 8 pouces de profondeur. Il existe sur ledit lot, les mêmes édifices, améliorations et divisions que sur le lot précédent. La dite propriété est bornée d'un côté par celle de la succession de feu Macarty, de l'autre par celle de M. L. Maret, et dans la profondeur par celle de Mme de Pontalba. Ces quatre dernières propriétés c'est-à-dire les Nos 15, 17, 19 et 21 sont louées à bail jusqu'au 30 septembre 1847 à M. M. Carmanna. Les acquéreurs recevront dudit Carmanna à l'expiration de chaque mois $37 50 centade loyer pour chaque maison. Elles forment quatre propriétés distinctes, et ont un corridor commun à chaque deux maisons.

24o La moitié indivise d'un lot de terre situé dans la première Municipalité, rue Royale, Nos 116 et 118, entre les rues St Louis et Conti, mesurant 30 pieds 7 pouces de face à la rue Royale, sur 120 pieds de profondeur sur la ligne du côté de la rue Conti. Celle du côté de la rue St Louis, a 45 pieds de profondeur retrécissant de 3 pieds et de ce point jusqu'à 14 pieds 1 pouce de profondeur retrécissant encore de 20 pieds 10 pouces, et de là 60 pieds et 11 pouces fin de la totalité de la profondeur, au bout de laquelle il ne se trouve que 34 pieds 3 pouces de largeur (le tout mesure française). Ledit lot de terre est borné d'un côté par la propriété de P. Lacroix et celle de M. Coombe, de l'autre côté par celle de la succession de feu Hiligsberg, et dans la profondeur par celles de P. Lefevre et de la succession de feu Hiligsberg. Il existe sur ledit lot de terre: 1o Une maison en briques couverte en ardoises, avec deux balcons en fer, composée de huit appartements au premier. De deux magasins au rez-de-chaussée, séparés par un grand corridor en commun, et un entresol. 2o Une bâtisse en briques, servant de cuisine et de chambres à domestiques, ayant au 2me étage trois chambres, au premier trois autres chambres, et aux rez-de-chaussée deux chambres ou cuisines. La cour est pavée, il y a aussi une grande citerne, les tuyaux pour l'eau &c. &c. La susdite propriété appartient par moitié à Mme Lalaurie et à la succession de feu Macarty. Toute la partie supérieure, ainsi qu'un des deux magasins et toutes les servitudes de ladite propriété sont loués à Mme Ve Barjac par bail, expirant le 30 septembre 1847, à raison de $100 par mois payables mensuellement, l'autre magasin est loué sans bail par M. Longie, à raison de $[illegible] par mois.

25o Un lot de terre situé dans la seconde Municipalité, à l'encoignure des rues Commune et Bassin, mesurant 30 pieds de face à la rue de la Commune sur 76 pieds 8 pouces de face à la rue du Bassin, 67 pieds 8 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No 4, et 66 pieds 6 pouces sur la ligne du fond qui le sépare du lot No 2. Il existe sur le dit lot de terre une maison qui fait face à la rue du Bassin, briquetée entre poteaux, couverte en bardeaux, composée de quatre appartements, galerie et 2 cabinets, une cuisine en bois, puits, citerne, etc. etc. La dite propriété est bornée du côté de la profondeur, de la rue Franklin par celle de M Peterson, et du côté de la rue Jackson par celle de M Jennings; elle est louée à bail jusqu'au 30 septembre 1847, à raison de $20 par mois, payable mensuellement.

26o Un lot de terre situé au faubourg Ste Marie, dans la seconde Municipalité, rue du Cirque, No 177, entre les rues Girod et Julia, mesurant 30 pieds face à la rue du Cirque, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Il existe sur le dit lot de terre une maison en bardeaux, couverte en bardeaux, de quatre appartements, galerie et cabinets, une cuisine en bois, de deux chambres, deux citernes, etc. etc. La dite propriété est bornée d'un côté par la propriété de M P Lemoine, de l'autre par celle de M J Bolez et dans la profondeur par celle de M Forestier.

27o Un lot de terre situé au faubourg Ste Marie rue de la Nouvelle-Levée, No 100, mesurant environ 19 pieds 10 pouces de face à la Nouvelle Levée et environ 21 pieds 4 pouces sur la ligne du fond, environ 123 pieds 8 pouces de profondeur du côté [illegible] et environ 124 pieds 7 pouces [illegible] de profondeur sur la ligne [illegible] le No 2. Il existe sur le dit lot de terre, un magasin en briques à trois étages couvert en ardoises, avec une haute en briques couverte de même en ardoises, cour, etc. etc. La dite propriété est bornée d'un côté par celle de M. Hart, de l'autre de M. Isaac Preston, et dans la profondeur par celle de M A Grant. Elle est louée à bail jusqu'au 30 septembre 1847, à raison de $420 par an.

28o Un autre lot de terre situé au faubourg Ste Marie, 2me Municipalité, rue de la Nouvelle Levée, No 56, entre les rues Lafayette et Girod, mesurant 20 pieds 1 pouce face à la Nouvelle Levée, sur 76 pieds 3 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Il existe sur ledit lot de terre, un magasin en briques à étage, couvert en ardoises, les galeries et de deux salles [illegible]. Ladite propriété est bornée d'un côté par celle de M. J. A. Gasquet, de l'autre côté [illegible] dans la profondeur par celle de la succession de L. B. Macarty. Elle est louée à bail jusqu'au 30 septembre 1847, raison de $800 par an, payable mensuellement.

29o Un lot de terre situé au faubourg Ste Marie 2me Municipalité, rue de la Nouvelle Levée, No 54, entre les rues Girod et Lafayette, mesurant 20 pieds 1 pouce, face à la rue Nouvelle Levée, sur 76 pieds 3 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Il existe sur ledit lot de terre une maison composée des deux appartemens au rez de chaussée et de deux autres au premier. Ladite propriété est bornée d'un côté par celle de messieurs Tyrel Bates, de l'autre côté et dans la profondeur par celle de la succession de feu Macarty. Elle est louée à bail jusqu'au 30 septembre 1847, à raison de $[illegible] par an, payables mensuellement.

30 Un autre lot de terre situé au faubourg Ste Marie, 2me Municipalité, rue de la Nouvelle Levée, portant les Nos 45 et 46, entre les rues Poydras et Lafayette mesurant 33 pieds 8 pouces de face à la rue la Nouvelle Levée, sur 71 pieds 9 pouces de profondeur. Il existe sur ledit lot de terre, une maison en briques, couverte en ardoises, à deux étages, composée au rez de chaussée d'un magasin avec 3 ouvertures sur la rue, au premier, 4 chambres, un cabinet et un palier, cuisine basse en briques, couverte en ardoises, [illegible] et autres works, cour briquetée, &c. Ladite propriété est bornée d'un côté par celle de Dr Labatut, de l'autre aussi par celle [illegible] propriétés, elle est louée à bail jusqu'au 31 octobre 1847, à raison de $[illegible] 64 par mois, payable en billets par trimestre de $319 92 chaque.

31 Un lot de terre situé au même faubourg et municipalité, rue du Commerce, No 54, entre les rues Girod et Lafayette, mesurant 21 pieds 2 pouces de face à la rue du Commerce, sur 91 pieds de profondeur. Il existe sur ledit lot de terre un magasin à étages en briques, couvert en ardoises. Ladite propriété est bornée d'un côté par celle de la succession L. B. Macarty, de l'autre par celle de MM. Gardiner, Hegar & Co.

32 Un autre lot de terre situé au même faubourg et municipalité, et attenant au précédent, portant le No 56, mesurant 19 pieds 8 pouces et 2 lignes face à la rue Commerce, sur 93 pieds 1 pouce et 4 lignes de profondeur sur la ligne limitrophe au No 58, et 91 pieds 6 pouces 6 lignes sur la ligne limitrophe au No 54. Il existe sur ledit lot de terre les mêmes bâtisses que sont désignées au lot précédemment décrit. Ladite propriété est bornée des deux côtés par celle de la succession de feu Macarty, et dans la profondeur par celle de MM. Gasquet;

33 Un autre lot de terre situé au même faubourg et municipalité, attenant au précédent et portant le No 58, mesurant 19 pieds 8 pouces 2 lignes face à la rue Commerce, sur 94 pieds 8 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne limitrophe au lot No 60, et 93 pieds 1 pouce 4 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 56. Il existe sur ledit lot de terre les mêmes bâtisses désignées aux propriétés Nos 54 et 56.

34 Un autre lot de terre situé au même faubourg et municipalité, attenant au précédent, portant le No 60, mesurant 19 pieds 8 pouces 2 lignes face à la rue Commerce, sur 96 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du No 62, et 94 pieds 8 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du No 58. Il existe sur ledit lot de terre les mêmes bâtisses désignées aux propriétés Nos 54, 56 et 58. Ladite propriété est bornée d'un côté par celle de M. H. B. John, de l'autre côté, ainsi que dans la profondeur, par celles de la succession de feu Macarty.

Les propriétés portant les Nos 51 et 56 sont louées à bail jusqu'au 30 sept. 1847, à raison de $300 par an chacune, celle portant le No 58 est louée à bail jusqu'au 30 septembre 1848, à raison de $300 par an, et celle portant le No 60 est aussi louée à bail jusqu'au 30 septembre 1819, à raison de $240 par an, le tout payable mensuellement.

35o Six lots de terre situés au faubourg Lacourse, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Joséphine, St-Thomas et Robin, désignés par les Nos 2, 3, 4, 5, 6 et 7, sur un plan dressé par Benj. Buisson, arpenteur, le 18 janvier 1836, et annexé à un acte de vente passé devant Carlile Pollock, alors notaire public, le 1er juillet 1836. Lesdits lots sont contigus et mesurent comme suit: les Nos 2, 3, 4, 5 et 6 mesurent chacun 25 pieds de face à la rue St-Thomas, sur 120 pieds de profondeur. Le lot No 7 mesure 25 pieds 10 pouces d'après ledit plan, face à la rue St-Thomas, et 130 pieds de profondeur et face à la rue Joséphine, sur ce dernier lot est construit une maison basse, briquetée entre poteaux, couverte en bardeaux, composée de trois appartemens, galerie, cabinet, etc. Une cuisine haute en bois, de quatre pièces, etc; ces édifices occupent la façade des lots 7, 6 et 5. Sur les lots Nos 4, 3 et 2, il se trouve deux hangards qui servent maintenant de [illegible] me piquerie pour le coton. Le lot No 2 est borné du côté de la rue Robin par le No 1, et tous les susdits lots sont bornés dans la profondeur par le No 8.

La propriété qui se trouve sur les lots 7, 6 et 5 est louée à bail jusqu'au 23 septembre 1846, aux conditions suivantes:—$25 par mois jusqu'au 31 mai prochain, et $30 par mois du 1er juin jusqu'à la fin dudit bail. Les hangards qui se trouvent dans les lots Nos 4, 3 et 2 sont loués à raison de $10 par mois sans bail.

36o Un îlet de terre dans la ville de Carrollton, paroisse Jefferson, compris entre les rues Onzième, Burdett, Adams et Nelson, composé de 18 lots du No 1 à 18 inclusivement.

37o Un autre îlet de terre dans la même ville de Carrollton, compris entre les rues Onzième, Washington, Burdett et Nelson composé de 18 lots du No 1 à 18 inclusivement.

38o Quinze lots de terre dans la même ville de Carrollton, compris entre les rues Nelson, Washington, Burdett et Dixième, désignés par les Nos 4 à 18 inclusivement.

39o Cinq lots de terre dans la même ville de Carrollton, compris entre les rues Nelson, Dixième, Adams et Basse, désignés par les Nos 2 à 6 inclusivement.

40o Dix-huit lots de terre situés à Bloomingdale, dans la paroisse de Jefferson, composant l'îlet borné par les rues Liberté, Maine, Etat et la propriété de M. Hurst, désignés par les Nos 1 à 18 inclusivement.

41o Dix lots de terre situés à Bloomingdale, même paroisse, et désignés par les Nos 121 à 130 inclusivement; les dits lots faisant face à la rue de l'Etat et bornés dans la profondeur par la propriété Hurst.

42o Dix autres lots de terre situés à Bloomingdale, même paroisse, désignés par les Nos 61 à 70 inclusivement; les dits lots faisant face à la rue de l'Etat et bornés dans la profondeur par la propriété Hurst.

Les propriétés seront vendues aux conditions suivantes, savoir:

1o—L'habitation où résidait feu L. B. Macarty, désignée sur l'acte par le No 9. Un quart comptant, et la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit, aux conditions exprimées plus bas.

2o—Toutes les autres propriétés seront vendues, un quart comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit. Les acquéreurs de toutes les propriétés ci-dessus décrites, fourniront leurs billets à leur ordre et endossés à la satisfaction [illegible] hypothèques spéciales jusqu'à parfait paiement.

3o—Les actes de vente seront passés pardevant M. Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs et renfermeront la clause de non aliénation et l'intérêt de 8 pour cent par an, en cas de non paiement aux échéances.

4o—Les acquéreurs obligeront aussi, après les ventes, d'assurer les propriétés pour le même montant au moins, que celui pour lequel elles le sont maintenant; et les polices seront transférées aux exécuteurs testamentaires jusqu'à final paiement. Comme les dites propriétés sont maintenant assurées, les acquéreurs tiendront compte aux exécuteurs testamentaires de leurs portions à la prime depuis le jour de l'adjudication jusqu'au 15 juillet 1847, époque où expirent les assurances pour compte de la succession.

5o—Les acquéreurs devront dans les dix jours qui suivront la vente, déposer le montant de leurs adjudications respectives entre les mains du notaire, qui leur en fournira des reconnaissances, signées par les exécuteurs testamentaires; et faute par eux de se conformer à cette condition, les propriétés adjugées seront après dix jours d'avis public revendues à leur folle enchère.

6o—Les timbres en possession des susdites propriétés seront aux charges des acquéreurs.

Nota.—Les plans des propriétés, situées dans la 1re et 3me municipalité, seront exposés dans la Rotonde de la Bourse St-Louis le jour de la vente. Ceux des propriétés de la 2me municipalité, de Carollton et Bloomingdale, seront de même exposés le jour de la vente à l'Arcade de Banks, où elle sera lieu le 19 mai 1847 et jours suivants.

Les acquéreurs ne jouiront des loyers des dites propriétés qu'à partir du 1er juin 1847.
JOHN L. LEWIS,
14 avril Shérif de la Paroisse d'Orléans.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 490—Lippincott Way & Wolcott vs C. K. Bullard.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le mardi 11 de mai 1847, à 10 heures du matin, à mon magasin de dépôt, rue Ste Anne, entre les rues Condé et Royale, à l'adjudication de:
Seize pièces de coton.
Saisies dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant. JOHN L LEWIS,
8av—3en10 shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de feu Thomas N Boylan, décédé.—No 347.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—En vertu d'un ordre de vente, daté du 4 mars 1847, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai le vendredi 14 de mai 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, et pour le compte de ladite succession, à l'adjudication de
ANDERSON, nègre âgé d'environ vingt-huit ans chef arrimeur et bon sujet.
Conditions—Moitié comptant et la balance à six et douze mois de crédit. Les billets devront être endossés à la satisfaction de l'administrateur et garantis par hypothèque spéciale sur l'esclave vendu, et porteront intérêt à huit pour cent l'an, en cas de non paiement à échéance, cette clause ne pourra pas être interprétée de manière à accorder à l'acquéreur aucun délai ultérieur.
JOHN L. LEWIS,
13av—3fe30 Sherif de la Paroisse d'Orléans
L'acte de vente sera passé pardevant A D Doriocourt, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Dans l'affaire de Charles Gosseyan, absent.
COUR du second District Judiciaire, dans et pour la paroisse de Plaquemines.
En vertu d'un ordre de vente, daté du 26 avril 1847, à moi adressé par l'honorable Cour du second District Judiciaire, dans et pour la paroisse Plaquemines, j'exposerai en vente publique, à la porte de la Cour de cette paroisse, à la Pointe à la Hache, mardi, le 1er juin 1847, à midi, les propriétés foncières ci-après décrites, appartenant audit absent, savoir:
Une moitié indivise d'un certain morceau de terre situé dans cette paroisse, à environ cinquante milles au dessous de la Nouvelle-Orléans, mesurant quatre arpens, plus ou moins, de face au fleuve Mississippi, sur quarante arpens de profondeur, borné des deux côtés par la terre d'Arnaud Lanaux, étant le même morceau de terre désigné comme section 5, township 19, Ouest du Mississippi, de Range 30 Est, et section 8, township 19, Ouest du Mississippi, de Range 27 Est, contenant cent quatre vingt quatre acres et 34 centièmes d'acre, d'après le plan officiel du relevé du Bureau général des terres.
Conditions: Une moitié comptant, une moitié à un an, pour billet endossé à satisfaction, garanti par hypothèque spéciale sur l'objet jusqu'à parfait paiement et portant intérêt à raison de 8 pour cent à dater de son échéance, sans que cette clause autorise à retarder le paiement dudit billet.
L'acte de vente pardevant Oscar Arroyo, recorder de ladite paroisse, aux frais de l'acquéreur.
1er mai—31er, 11, 1er juin BRULARD, Encanteur.

No 1,027—M Cardona contre Ellen Gordon
TROISIEME Cour de justice de paix de la paroisse d'Orléans.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, j'ai saisi et j'exposerai en vente publique, au magasin du constable, passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, le vingt quatre mai 1847, à midi, Un sofa, une table ronde, une armoire, une lampe, six chaises d'érable, un tapis, devant de cheminée.
Conditions de la vente: comptant.
11 mai—3en10 J. T. WALDEN, constable.

John Pierson vs. capt. Pipes et al.—No 951.
John White vs. les mêmes. —No 954.
EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable A. Canonge, 3me justice de paix de la paroisse d'Orléans, en date du 3 mai 1847, j'offrirai en vente publique samedi, le 22 mai 1847, à 5 heures P. M. à l'encoignure des rues de la Victoire et St Thomas (2e) avec, les articles ci-après décrits, saisis dans les affaires ci-dessus, savoir:
Un cable, un esquif et divers autres articles.
Conditions comptant.
FRANCIS MOUNEY,
11 mai—3en10 Constable.

A VENDRE par les soussignés,
7,000 boites et demi boites sardines à l'huile,
[illegible] boites et demi boites petits pois au naturel, les,
200 do do truffes du Périgord,
200 do do saumon anglais,
200 do do homarde,
500 demi boites cèpes à l'huile,
150 boites de 2 et 4 livres bœuf bouilli,
15 caisses anchois à l'huile,
Pâtes et pâtés truffés de toutes dimensions,
Fruits au jus et à l'eau de vie, et beaucoup d'autres comestibles alimentaires, à vendre par
LOREILHE & Co,
7 mai Encoignure Royale et Douane

JALAP—36 balles en débarquement du brick Apalachicola, venant de Tampico, à vendre par
J. M. CABALLERO,
7 mai 32, Vieille Levée

FRUITS à l'eau de vie—300 caisses cerises, 50 caisses abricots, 50 do prunes et abricots, à vendre par LOREILHE & Co.,
7 mai Encoignure Royale et Douane

HUILE d'olives—150 paniers de 20, 22 et 24 onces des meilleures marques.
50 caisses de 30 flacons huile superfine de Florence, à vendre par LOREILHE & Co,
17 mai Encoignure Royale et Douane

HUILE de Séville et potiches—150 potiches de qualité supérieure, à vendre par
LOREILHE & Co,
7 mai Encoignure Royale et Douane

LIQUEURS en flacons porcelaine—50 caisses reçues par le navire James Perkins, et à vendre par LOREILHE & Co,
7 mai Encoignure Royale et Douane

CONFITURES de la Havane—40 caisses assorties et à vendre par LOREILHE & Co.
7 mai Encoignure Royale et Douane

UNE caisse maroquins noirs à vendre par
D. B. MACARTY,
7 mai 236, rue Bourbon

LE soussigné offre à vendre à bas prix les articles suivans, maintenant en déchargement du navire Lorena du Havre:
2 caisses peaux vernies de Nys & Co., 1re qualité,
2 do peaux de veau cirées, 1re qualité,
1 do prunelle pour chaussure,
1 balle fil à cordonnier.
D.B. MACARTY,
6 mai 236, Bourbon.

CAFE—475 sacs en débarquement de la goelette Sidi Hamet venant de la Havane, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
6mai 26, Vieille Levée

SUCRE—320 caisses blanc et jaune, en débarquement de la goelette Sidi Hamet de la Havane, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
6mai 26, Vieille Levée

CIGARES Principe.—114,250, en débarquement du brick Helen, à vendre par
J. M. CABALLERO
6mai 32, Vieille Levée.

HARICOTS—31 barils en débarquement du vapeur Champlain, à vendre par
JOHN O. WOODRUFF & Co,
6mai 60, Camp

CAFE—150 sacs Havane,
30 do Java vieux gouvernement, à vendre par
J W STANTON & Co,
20 av Encoig. Magasins et Lafayette

EN débarquement du navire James Perkins, de Bordeaux, 50 barils vinaigre blanc, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co,
2e av 11 et 13, St Louis.

INDIGO—Guatemala, à vendre en magasin, par
J. M. CABALLERO,
4 mai 32, Vieille Levée.

CIGARES—Un assortiment complet des meilleures marques de cigares de la Havane, constamment en vente par J. M. CABALLERO,
4 mai 32, Vieille Levée.

CIGARES HAVANE — En débarquement des bricks T. Street et Tiul, 38,050 de qualités assorties, J. M. CABALLERO,
4 mai 32, Vieille Levée.

CAFE Havane—70 sacs café Havane reçus par le St Mary, à vendre par
HEPBURN & TURPIN,
29 av 31, Vieille Levée

LAINE du Mexique—275 balles à vendre en magasin, par HEPBURN & TURPIN,
29 av 31, Vieille Levée.

MOUSSE—131 balles mousse noire, en bon ordre, à vendre par HEPBURN & TURPIN,
29 av 31, Vieille Levee.

CIGARES DE LA HAVANE—110 milliers, régalia & millar, à vendre par
HEPBURN & TURPIN,
29av 31 Vieille Levée

EN débarquement des navires Robert Parker & James Perkins, venant de Bordeaux et à vendre, savoir:
84 barriques vin rouge Montferrand,
64 do do St Estephe,
45 1/2 do vin blanc Haut-Barsac,
30 caisses vin rouge supérieur Château Laffitte,
30 do do en demi bouteilles Chât. Margaux,
30 do do blanc do Haut-Barsac,
20 do do [illegible]
DUBU H. Frères,
29av 77, St Louis, entre Royale et Bourbon.

KIRSCH—100 caisses véritable kirsch de la Forêt-Noire, à vendre par F. PERRET,
29 avril 48, Bienville.

ABSYNTHE.—70 caisses véritable.—Absynthe Suisse, en débarquement du navire Emperor, du Havre, à vendre par F. PERRET,
29av 48, Bienville

Papiers convenables pour les marchés Mexicains.
50 balles papier Florette,
18 caisses papier à lettre,
A vendre en entrepôt par
BERTRAND & SIBOS,
29av Encoignure Royale & Bienville.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement des navires Robert Parker, California et James Perkins, de Bordeaux;
56 barriques vin Montferrand, 31 do Medoc,
10 do St-Julien, 10 do Margaux,
34 demi-bar. vin blanc Haut-Barsac,
[illegible] demi-barriques Sauterne,
[illegible] caisses St-Julien, 25 do Medoc,
100 do vin blanc Sauterne, 100 do Haut Sauterne,
20 demi-barriques vinaigre blanc,
10 caisses de 12 [illegible]
[illegible]
Ves DARNAN,
[illegible] avril 27, rue St-Louis.

A vendre par le soussigné, en débarquement des navires Robert Parker & California, venant de Bordeaux:
[illegible] barriques vin rouge diverses qualités,
[illegible] demi barriques et barils vin blanc,
[illegible]
[illegible] G. M. LOCAS,
[illegible] 48, Bienville.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. B. BLACHE.

MERCREDI, 12 courant, à 11 heures du matin, il sera vendu à son magasin d'encan, rue Conti, No [illegible] [illegible] pour compte de qui il appartiendra.
[illegible]
Importés et arrivés à bord des navires [illegible] Batavia, Bard, [illegible], venant de Liverpool. Ces marchandises ont droit au drawback. 11mai

PAR J. B. BLACHE
IL sera vendu mercredi, 12 courant, à dix heures du matin, à son magasin d'encan, rue Conti, No 28
Un assortiment de linge fait. 11mai

Terrains de valeur, au faubourg Franklin, et au nouveau faubourg Marigny, face au chemin de fer Pontchartrain.
PAR S. GUINAULT, Encanteur.

SANS réserve, samedi, 15 mai 1847, à midi, à la Bourse de Cité, rue St-Louis, il sera vendu:
Ce superbe îlet, faisant face au chemin de fer Pontchartrain, divisé en 21 terrains, près l'avenue Claiborne et dans le voisinage du chemin de fer du Golfe du Mexique: les dits terrains mesurent:
Le lot No. 1, formant l'encoignure des rues Prosper et Champs-Elysées, 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face au chemin à coulisses, sur 115 pieds de profondeur.
Les Nos. 2 à 10, inclusivement, contigus, chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue des Champs-Elysées, sur 115 pieds de profondeur; le No. 10 formant l'encoignure de la rue Solidelle.
Les Nos. 11 et 12, formant le centre, ou la clef de l'îlet, chacun 30 pieds de face à la rue Prosper, sur 150 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur.
Les Nos. 13 et 14, formant clef de l'îlet et touchant les précédens par la ligne du fonds, chacun 30 pieds de face à la rue Solidelle sur 150 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur.
Le No. 15, formant l'encoignure des rues Marigny et Prosper, 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Marigny sur 115 pieds de profondeur.
Les Nos 16 à 24, inclusivement, chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Marigny, sur 115 pieds de profondeur; le No. 24 formant l'encoignure de la rue Solidelle.
AUSSI—Deux terrains, au nouveau faubourg Marigny, à environ 130 pieds du chemin de fer, mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Prosper, sur 150 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur, entre les rues Français et Champs-Elysées.
Le tout conformément à un plan qui sera exposé à la Bourse de Cité.
Conditions: Un tiers comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit.
L'attention des spéculateurs et capitalistes devra se porter sur l'îlet ci-dessus décrit, situé dans un des quartiers de la Troisième Municipalité qui s'améliore le plus rapidement. La terre en est haute, et l'avenue Claiborne sera entièrement ouverte dans quelques mois. Les banquettes sont nouvelles et s'étendent beaucoup au-delà de cet îlet.
10 mai—6

Terrains vacants et bâtis, faubourg Tremé.
PAR M. BARNETT Jn, Encanteur.
SAMEDI, 15 mai courant, à midi, à la Bourse de Cité, rue St-Louis, il sera vendu,
Un terrain, situé au faubourg Tremé, sous le No 7, mesurant 32 pieds de face à la rue St Philippe, entre Claiborne et Derbigny, sur une profondeur de 117 pieds 2 pouces 6 lignes sur la ligne inférieure et de 157 pieds 4 pouces 2 lignes sur la ligne supérieure, ensemble avec une maison briquetée entre poteaux, bâti en ardoises, composée de 4 appartemens, une grande salle à manger, galerie sur le derrière, cabinets et caves en briques. Cette maison, nouvellement réparée, est en parfait ordre; avec une cuisine à un étage, 2 chambres de domestique, dépense, &c, puits, citerne et latrines en briques. Toutes ces dépendances ont été mises en bon état à grand frais.
Un terrain, sous le No 6, contigu au précédent, mesurant 32 pieds de face à la rue St Philippe, sur 117 pieds 2 pouces 6 lignes de profondeur.
Conditions—Un tiers comptant, la balance à un et deux ans de terme, pour billets endossés et portant hypothèque. L'acquéreur s'obligeant à assurer la propriété et à transférer au vendeur la police jusqu'à paiement final des billets.
Les acquéreurs auront le privilège d'escompter leurs billets à raison de 6 pour cent par an, et dans le cas où lesdits billets ne seraient pas payés à échéance, ils porteront intérêt de 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement, sans que cette clause autorise aucun retard.
Actes de vente par devant Ed. Barnett, notaire.
N. B. On pourra avant la vente, examiner en détail la maison. 10mai

Belle propriété à l'enchère.
PAR M. BARNETT Jun, Encanteur.
SAMEDI, le 15 mai courant, à midi, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St Louis, d'après un plan qui sera exposé le jour de la vente, la propriété suivante:
Une superbe propriété, dans la troisième Municipalité, faubourg Clouet, mesurant, au pied français, 140 pieds de face à chacune des rues Clouet et Grands Hommes, sur une profondeur de 300 pieds entre Clouet et Louisa, d'une rue à l'autre; ensemble avec une bonne maison de maître, récemment finie, avec cuisine, écurie, beau jardin garni d'une grande variété d'arbustes, fleurs, serre, &c, le tout en parfait ordre et formant une des plus agréables résidences de cette ville; aussi avec 150 actions de la Banque des Citoyens, sur lesquelles une somme de $150 est due, la balance étant renouvelable conformément à la charte de ladite Banque.
Conditions: l'acquéreur assumera le paiement de $5,100 dues à la Banque des Citoyens sur lesdites 150 actions, et payables conformément aux clauses de sa charte, la balance payable un tiers comptant, un tiers à 6 mois, et un tiers à 12 mois, en billets sans endossements, portant hypothèque spéciale.
Acte de vente pardevant Edward Barnett, notaire, aux frais de l'acquéreur.
Le plan de ladite propriété est exposé à la Bourse St Louis. 10 mai

Propriétés foncières améliorées et Terrains Vacants.
Vente par ordre des Président et Directeurs de la Banque de Cité.
PAR BEARD, CALHOUN & Co.
Encanteurs.

MARDI, le 18 mai courant et les jours suivants, à midi, à l'Arcade de Banks, seront vendues les propriétés foncières ci-après décrites, savoir:
1o. CINQ TERRAINS, dans l'îlet borné par les rues St Jean, Perdido, St-Pierre et Gravier, sous les Nos. 1, 2, 3, 4 et 5, mesurant 25 pieds 6 pouces 7 1/2 lignes de face à la rue St-Jean, sur 127 pieds 10 pouces 5 6/10 lignes de profondeur en lignes parallèles.
2o. QUATRE TERRAINS, dans l'îlet borné par les rues St Jean, Perdido, Cirque et Gravier. Les Nos. 6, 7, 8 et 9 mesurent chacun 31 pieds 11 pouces 4 6/10 lignes de face à la rue St-Jean, sur une profondeur de 127 pieds 8 pouces 5 6/10 lignes sur la ligne du No. 6 et de 127 pieds 5 pouces 3 lignes sur l'autre ligne. Sur le terrain No 9 il existe une maison basse en briques, divisée en 4 chambres, 2 cabinets et galerie sur le derrière, cuisine et autres dépendances.
3o. Un terrain, dans l'îlet borné par les rues Hunter, Levée, Benjamin et Tchoupitoulas, mesurant 48 pieds 2 pouces de face à la rue Hunter, 116 pieds 8 pouces sur la ligne du côté de la rue Tchoupitoulas, une profondeur irrégulière sur l'autre ligne et 38 pieds sur la ligne du fonds.
4o. QUATRE TERRAINS, encoignure Sud-Ouest des rues Girod et Philippa, le No. 1 formant le coin des dites rues et mesurant 24 pieds 7 lignes de face à la rue Girod, sur 85 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur, face à la rue Philippa. Les Nos. 2, 3 et 4, mesurent chacun 23 pieds 10 pouces 2 lignes de face sur la rue Girod, sur 85 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur en lignes parallèles.
5o. QUINZE TERRAINS dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Constance, Bassin et Robin, les Nos. 1, 2, 3 et 4 mesurent 25 pieds 9 pouces de face à la rue Annonciation, sur 120 pieds de profondeur, le No. 5 mesure 29 pieds de face à la rue Annonciation sur 120 pieds de profondeur et face à la rue du Bassin; les Nos. 7, 8 et 9 mesurent 25 pieds 9 pouces de face à la rue du Bassin, et le No. 10, 26 pieds 10 pouces de face à ladite rue du Bassin, sur 143 pieds 10 pouces de profondeur en lignes parallèles. Le No. 11 mesure 29 pieds de face à la rue Constance, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue du Bassin; les Nos. 12, 13, 14 et 15 mesurent 25 pieds 9 pouces de face à la rue Constance, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
6o. CINQ TERRAINS, dans la ville de Lafayette, dans l'îlet borné par les rues Magasins, Chenes Verts, Jackson et Philippe, les Nos. 1, 2, 3 et 4 mesurent chacun 32 pieds 2 pouces de face à la rue des Magasins, sur 120 pieds de profondeur entre parallèles; le No. 1 forme l'encoignure des rues Magasins et Philippe. Le No. 5 mesure 30 pieds 10 pouces 2 lignes de face à la rue Philippe, sur 120 pieds de profondeur entre parallèles. Ces cinq terrains, réunis en un lot, formeraient une résidence très convenable pour une famille.
7o. TROIS TERRAINS, situés entre la Nouvelle Levée et la rue Front, mesurant 21 pieds 2 pouces de face à la rue Gaiennie, sur 106 pieds 6 pouces de profondeur entre parallèles.
8o. CETTE CHARMANTE VILLA, résidence de A. C. Labatt, située sur le chemin à coulisses de Carrollton, à Greenville, ensemble avec les améliorations, maison, cuisine, et autres dépendances, entourées d'arbres fruitiers, plantes exotiques, d'ornements, avec un jardin bien planté, à environ 40 minutes du chemin à coulisses, sur la route de l'avenue du chemin de coquilles; cette propriété mesure 941 pieds 4 pouces 4 lignes de face au chemin à coulisses de Carrollton, 240 pieds de face à la rue Carrollton, 515 pieds 4 pouces de face à la rue Chesnut et 490 pieds de face à la rue Walnut, le tout parfaitement entouré d'une bonne palissade. Cette propriété est située sur la ligne inférieure de celle de M. John Green.
9o. DEUX TERRAINS, dans l'îlet borné par les rues St Amand, Bellegarde, Ste-Marie et St-Andre, faubourg des Religieuses. Le No. 1 mesure 35 pieds 2 pouces de face à la rue Ste-Marie, sur une profondeur de 129 pieds 9 pouces 3 1/2 lignes de face à la rue St-Amand; de 128 pieds 6 pouces 4 1/2 lignes sur la ligne du No. 2, ouvrant sur la ligne du fonds qui est de 44 pieds 4 pouces 7 lignes, ledit terrain formant l'encoignure des rues Ste-Marie et St-Amand. Le No. 2 mesure 35 pieds 2 pouces de face à la rue Ste-Marie, sur une profondeur sur la ligne du No. 1 de 123 pieds 6 pouces 4 1/2 lignes, et sur l'autre ligne de 127 pieds 10 pouces 3 1/2 lignes, s'ouvrant sur la ligne du fonds qui est de 44 pieds 4 pouces 7 lignes. Sur ces terrains, il existe une maison en bois.
10o. SEIZE CERTAINS LOTS DE TERRE, dans l'îlet borné par les rues Bellegarde, Soulie ou Chippewa, Félicité et Ste.-Marie; les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 faisant à face la rue Felicité. Le No. 1 forme l'encoignure des rues Felicité et Bellegarde; le No 10 forme l'encoignure des rues Felicité et Chippewa. Les nos. 11, 12 et 13 font face à la rue Chippewa. Les Nos. 14, 15, et 16 font face à la rue Bellegarde. Ces lots sont supérieurement situés pour y bâtir des maisons à tout les dimensions d'usage. Le tout plus amplement décrit par le plan.
11o. DEUX CERTAINS LOTS DE TERRE, dans l'îlet borné par les rues Magasins, Camp, Melicerte et Barthélemy, avec les améliorations qui existent dessus, étant les Nos 1 et 2 sur un plan qui sera exposé à la vente. Le No. 1 mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes, face à la rue des Magasins et 147 pieds 10 pouces 5 lignes et demie de profondeur et face à la rue Barthélemy. Le No. 2 a les mêmes mesures. Sur le lot No. 1 est une bâtisse en bois, louée à un magasin de groceries.
12o. QUATRE LOTS DE TERRE, dans l'îlet borné par les rues Estelle, St-Jacques, Religieuses et St-Jean-Baptiste étant les Nos. 1, 2 3, et 4, d'après un plan qui sera exposé à la vente, lequel décrit plus amplement la propriété.
13o. NEUF LOTS DE TERRE, dans la seconde municipalité, dans l'îlet borné par les rues Magasins, Constance, Mélicerte et Barthélemy. Les lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 font face à la rue Constance. Le No. 1, mesure 25 pieds 5 pouces 3 lignes face à la rue Constance, sur 120 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur et face à la rue Mélicerte, juste en face de la résidence de M. Sumpter Turner. Les Nos. 2, 3, 4, 5, 6 et 7 mesurent 27 pieds 4 pouces 6 lignes de face à la rue Constance, sur une profondeur entre lignes parallèles de 127 pieds 10 pouces 5 lignes. Le lot No 8 mesure 29 pieds 10 pouces 1 ligne de face à la rue Mélicerte, sur une profondeur entre lignes parallèles de 127 pieds 10 pouces 1 ligne. Il existe une bâtisse en bois sur ces lots. Le No. 9 a la même profondeur et façade que le No 8, sur ce lot il y a une maison en bois. Les lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 ont droit à une allée en commun, de 7 pieds 5 pouces de large; toutes ces dimensions sont données plus ou moins et sont plus amplement décrites par des plans qui seront exposés à la vente, et sur des plans lithographiés qu'on pourra obtenir au bureau des encanteurs une semaine avant la vente.
14o. DEUX LOTS DE TERRE, dans l'îlet borné par les rues Magasins, Barthélemy, Constance et Duplantier, étant les Nos. 1 et 2 sur un plan qui sera exposé à la vente, mesurant chacun 31 pieds 11 pouces 7 1/2 lignes, de face à la rue des Magasins, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles.
Ces lots sont très convenables pour y bâtir des maisons de résidence.
Conditions—Pour toutes les propriétés, un quart comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billet portant 6 pour cent d'intérêt de leur date et portant hypothèque sur la propriété jusqu'à final paiement. Si les billets ne sont pas payés à maturité, ils porteront intérêt à raison de 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement.
Acte de vente, pardevant H. B. Cénas, notaire public aux frais des acquéreurs.
Pour plus de renseignements, s'adresser au bureau des encanteurs et Arcade de Banks. 8 mai

VINS en caisses—800 caisses de 12 bouteilles et 24 demi bouteilles St-Emilion, St-Julien, Medoc, Château Margaux, Château Laffite, Château Léoville, [illegible], Sauterne, Haut-Barsac et Haut-Sauterne, à vendre par NUMA LAGOSTE,
[illegible] 169, rue Royale.

VENTES DE CE JOUR.

Galerie de Tableaux splendides.
PAR N. VIGNIE, Encanteur
Une portion de la magnifique collection de tableaux originaux, richement encadrés, et des gravures rares, qui étaient dernièrement exposés à la salle St-Louis, seront offerts en vente publique, le [illegible] 11 de courant, à dix heures A. M., dans la [illegible]. Cette collection est trop connue pour qu'il soit nécessaire d'en donner les détails; il suffit de dire qu'elle est, sans exception, la plus grande et la plus riche que l'on ait offert en vente aux Etats-Unis. Les amateurs des beaux-arts ne doivent pas négliger cette occasion, qui sera sans nul doute la seule. On peut voir gratis ces tableaux. 6 mai—5

Aux Forgerons, Fondeurs et Quincailliers.
Contenu de la Fonderie de Drummond à l'encan.
PAR SPEAR & CARMAN, Encanteurs.
Bureau No 60, rue des Magasins.
MARDI le 11 mai 1847, à 4 1/2 heures P. M. il sera vendu sur le terrain, rue Philippa, entre les rues Julia et la promenade Triton, pour compte de qui il appartiendra—
Une machine à vapeur et sa bouilloire, un lot d'outils de forgeron, un lot de fer fondu, un lot de saumons de fer d'Ecosse, un do fer du Tennessee, &c., &c., ainsi que du charbon de Pittsburg et Lehigh, et généralement tout le contenu de la fonderie.
Conditions—Comptant.

Maison de Résidence et Magasin
Rue Royale.—1ère Municipalité
PAR BEARD, CALHOUN & CO,
IL sera vendu à l'encan, mardi 11 courant, à midi, à la Bourse St-Louis—
La propriété de valeur suivante, savoir:—
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses qui sont dessus, situé dans l'îlet borné par les rues Royale, Bourbon, St Louis et Toulouse, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Royale sur une profondeur de 191 pieds 10 pouces, entre lignes parallèles. Les bâtisses sont, Une bonne maison en briques, avec magasin au-dessous, magasin d'entrepôt et autres bâtisses dans le fond. Conditions—Un quart comptant, et la balance à 6, 12, 18 et 21 mois de crédit, en billets assurés par hypothèque jusqu'à paiement final, et si lesdits billets ne sont pas payés à échéance, ils porteront intérêt à raison de 8 pour cent par an, jusqu'à ce qu'ils soient acquittés. La maison devra être assurée pour $7,000, et la police transférée aux vendeurs, jusqu'à ce que les trois premiers billets soient payés. Les actes de vente pardevant A. Chiapella, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
8mai

Propriétés dans les première et deuxième Municipalités, sans réserve.
PAR BEARD, CALHOUN & Co.
IL sera vendu à l'encan, mardi onze du courant, à midi, à la Bourse St-Louis, les propriétés suivantes.
1o Un certain lot de terre dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Derbigny et Roman, mesurant 27 pieds de face à la rue de la Douane, sur une profondeur de 108 pieds 8 pouces.
2o Quatre lots de terre, dans le même îlet que ci-dessus, étant les Nos 17, 18, 19 et 20, sur un plan dressé par T. W. Thompson, voyer, en date du 15 novembre 1846, mesurant chacun, 25 pieds de face à la rue Roman, sur une profondeur de 148 pieds 6 pouces, entre lignes parallèles.
3o Un certain lot de terre avec les améliorations qui sont dessus, dans l'îlet borné par les rues St-Pierre, St-Jean, Perdido et Poydras. Seconde Municipalité, mesurant 15 pieds 3 pouces de face à la rue St Pierre, sur une profondeur de 128 pieds 2 pouces, entre lignes parallèles. Les bâtisses sont, une bonne maison en bois à étage, avec cuisine et citerne dans la cour, presque neuves.
4o Trois certains lots de terre dans l'îlet borné par les rues Conti, Bienville, Claiborne et Derbigny, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, mesurant chacun 16 pieds 8 pouces de face à la rue Conti, sur une profondeur entre lignes parallèles, de 100 pieds 2 pouces 5 lignes. Les améliorations sont trois maisons en bois et à étage, avec cuisines, citernes, et autres bâtimens dans la cour.
Conditions: pour la propriété premièrement décrite, comptant.
Pour la propriété secondement décrite, un tiers comptant, la balance à six et douze mois de crédit, en billets sans endossements, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Pour la propriété troisièmement décrite, l'acheteur assumera le paiement de quatre billets, avec intérêt de six pour cent, de $60 chacun, payables le 22 janvier 1848, le 22 janvier 1849, le 22 janvier 1850 et le 22 janvier 1851, la balance, un tiers comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets portant hypothèque sur la propriété pour la somme de $1,500 et transférer la police au vendeur, jusqu'à ce qu'il ait payé les deux premiers billets.
Pour la propriété quatrièmement décrite, un tiers comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets portant hypothèque jusqu'à paiement final. L'acheteur devra faire assurer chaque maison pour la somme de $1,250 et transférer la police au vendeur, jusqu'à ce que les deux premiers billets soient payés.
Actes de vente pardevant A. Chiapella, notaire public, aux frais des acquéreurs. 7 mai—4

VENTES A L'ENCAN.

Succession d'Antoine Philippon Jr.
Vente par A. H. PHILIPPON, Administrateur.
N. Vianne, Encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour du second District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 12 avril 1847, il sera vendu publiquement, par l'Administrateur de ladite succession, le jeudi 3 juin 1847 à midi, à la Bourse de Cité, rue St-Louis, les propriétés suivantes dépendant de ladite succession:

1o Une très belle habitation établie en sucrerie, dans la paroisse St Bernard, à environ 11 milles au-dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur la rive gauche du fleuve, mesurant vingt-un arpents de face au fleuve Mississippi, et à la profondeur de quarante arpents; elle prend une largeur additionnelle de vingt à vingt cinq arpents et s'étend jusqu'au lac Borgne, en tout environ de vingt deux degrés. Ladite habitation est bornée du côté de la [illegible] supérieure par celle de M. Jac Hewitt, et du côté de la ligne inférieure par celle de MM Beauregard, le tout conformément au plan dressé par Phelps et date du 1er février 1831, qui sera exhibé le jour de la vente, et jusqu'à ce moment il sera déposé au bureau de M. Victor Burthe, avocat, No 32, Passage de la Bourse, près de la rue Conti.
Cette belle habitation mesure à peu près 2,000 arpents de superficie et contient une immense quantité de bois. Il y a en culture environ 135 arpents plantés en cannes, 110 arpents souches de cette année et 130 arpents de maïs. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de maître à deux étages, cuisine, écuries, hôpital, cases en briques pour nègres, sucrerie avec moulin à vapeur et moulin, purgerie avec une maison en briques, forge, &c. &c, charrettes, charrues, instruments aratoires, &c. &c.—Aussi 39 mules, 4 chevaux, 15 bœufs, 3 vaches, &c., &c.
Les esclaves suivants, au nombre de 77, appartenant à ladite habitation seront vendus avec elle en un seul lot:
Jupiter, 1er commandeur, âge de 43 ans.
Pedro, 2d commandeur, âge de [illegible] ans.
Charles, ingénieur, âge de 40 ans.
Grand George, jardinier, maçon et [illegible], âge de [illegible] ans.
Joseph, de champ et cocher, âge de 50 ans.
Frederick, forgeron, âge de 45 ans.
Edmond, charpentier, âge de 49 ans.
Abraham, charpentier, âge de 39 ans.
James Liza, de champ, âge de 17 ans.
Victor, laboureur, âge de [illegible] ans.
Julia, de champ, âge de 22 ans.
Agenor, de champ, âge de 21 ans.
John, mulâtre, laboureur, âge de 24 ans.
Petit George, laboureur, âge de 26 ans.
Antoine, palfrenier, âge de 32 ans.
James, de champ, âge de 25 ans.
Hilaire, de champ, âge de 17 ans.
Jean Baptiste Liza, champ, âge de 14 ans.
Monroe, laboureur, âge de 26 ans.
Henry, laboureur, âge de 30 ans.
Ned, de champ, âge de 32 ans.
Alexandre, de champ, âge de 40 ans (avec une hernie).
Jaco, de champ, âge de 45 ans.
Cesar, de champ, âge de 45 ans.
Isaac, laboureur, âge de 30 ans.
Celestin, de champ, âge de 50 ans.
Paul, de champ, âge de 75 ans.
Azor Congo, vacher, âge de 70 ans.
Janus, laboureur, âge de 45 ans.
Acrime, de champ, âge de 48 ans.
Honoré, de champ, âge de 48 ans.
Coumpinos, de champ, âge de 47 ans.
Latulipe, de champ, (hernie) âge de 40 ans.
Bernard, de champ, âge de 46 ans.
Nicholas, de champ, âge de 47 ans.
Ashby, de champ, âge de 46 ans.
Davis (Liza), de champ, âge de 12 ans.
St Jean, de champ, âge de 12 ans.
Baptiste (Violette), de champ, âge de 12 ans.
Lindor, de champ, âge de 54 ans.
Louis, de champ, âge de 48 ans.
Azor Mina, de champ, âge de 75 ans.
Nedy, tonnelier (hernie), âge de 40 ans.
Jérôme, orphelin, âge de 4 ans.
Marceline, domestique de maison, âge de 51 ans.
Meline, cuisinière, âge de 49 ans.
Sophie, champ, âge de 53 ans.
Henriette, champ, âge de 30 ans, avec ses trois enfans, Sylvestre âge de 10 ans, Amelie, âge de 6 ans, Virginie, 18 mois.
Céleste, champ, âge de 43 ans.
Betsy, champ, âge de 46 ans, avec ses deux enfants, St-Louis, âge de 9 ans, et Nelson, âge de 6 ans.
Modeste, infirme, âge de 30 ans.
Constance, de champ, âge de 28 ans, avec son fils Arthur, âge de 3 ans.
Petite Liza, de champ, âge de 35 ans, avec ses deux enfans jumeaux Jean et Jeanne, âges de 6 ans.
Nancy, blanchisseuse, âge de 42 ans,
Sally, maladive, âge de 43 ans.
Grande Liza, négresse domestique de maison, âge de 40 ans, (goitreuse) avec ses trois enfans, Pitchon, âge de 7 ans, Augustin, âge de 3 ans, Seraphine, âge de 20 mois.
Violette, de basse cour, âge de 53 ans.
Marie, négresse hospitalière, âge de 36 ans, avec sa fille Chaune, âge de 10 ans.
Marie Michel, négresse de champ, âge de 40 ans.
Angelina, domestique de maison, âge de 17 ans.
Leocadie, " " " " " 13 "
Feliciana, " " " " " 12 "
Françoise, " " " " " 13 "
Madeleine, négresse de champ (maladive), âge de 44 ans.
Mathilde, orpheline, âge de 5 ans.

TERMES ET CONDITIONS DE LA VENTE DE L'HABITATION ET ESCLAVES.
Un quart comptant, deux seizièmes à un an, trois seizièmes à deux ans en billets portant hypothèque, et en cas de non-paiement portant intérêt à huit pour cent jusqu'à paiement final, la balance en quatre paiements égaux aux époques suivantes: le 1er, le 12 mars 1856; le second, le 17 janvier 1858; le troisième, le 19 juillet 1860; le quatrième et dernier, le 7 octobre 1862. Chacun des dits quatre termes assuré par hypothèque et portant intérêt à raison de 6 pour cent l'an à partir du jour de la vente, et payables chaque année, et en cas de non-paiement les dits intérêts seront calculés au taux de 8 pour cent.
Les bâtisses et améliorations sur la dite plantation devront être assurées par l'acquéreur dans une des chambres d'assurance de cette ville pour trois ans et pour la somme de $10,000 au moins, et la police transférée aux vendeurs.

No 2. Un lot de terre situé dans cette ville, rue de l'Esplanade, entre Craps et Grands-Hommes, ayant mesure française, 47 pieds plus ou moins de face à la rue de l'Esplanade sur 130 pieds de profondeur. Ensemble, la maison en briques et autres dépendances dudit terrain et de plus 22 actions sur lesquelles il n'est rien dû du fonds capital de la Banque Consolidée garanties par hypothèque sur ladite propriété. L'acquéreur de la maison (No 2) n'entrera en possession que le 1er septembre 1847.

No 3. Le tiers indivis d'un lot de terre situé au faubourg Delord, dans la Municipalité No 2, formant le coin des rues Nouvelle Levée et Suzette, ayant mesure française 80 pieds de face à la rue de la Nlle-Levée, sur 120 pieds de profondeur sur et face à la rue Suzette.

No 4. Le tiers indivis d'un lot de terre situé dans la Municipalité No 3, formant le coin des rues Port et Levée, ayant mesure française, soixante pieds de face à la rue de la Levée sur 100 pieds de profondeur et face à la rue du Port.

No 5. Un lot de terre situé dans la Municipalité No 3, formant le coin des rues Levée et Mandeville, ayant mesure française, 90 pieds face à la rue de la Levée, sur 120 pieds de profondeur, et face à la rue Mandeville, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Termes et conditions des lots Nos 2, 3, 4 & 5:
Un quart comptant, la balance à un et deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque. Lesdits billets en cas de non paiement devront porter intérêt à raison de 8 pour cent l'an.

No 6. Les esclaves suivants et séparément:
1 Gustave, domestique, âge de 27 ans.
2 Valmour, barbier, âge de 19 ans.
3 Francis, barbier, âge de 17 ans.
4 Isabelle, cuisinière, âge de 40 ans.
5 Clementine, domestique, âge de 35 ans.
6 Uranie, ayant un enfant de 6 mois libre, âge de 30 ans.
7 Odalie, domestique et coiffeuse, âge de 30 ans, et sa fille Elaire 2 ans et demi.
8 Marthe, cuisinière et blanchisseuse, âge de 24 ans.
9 Victoire, domestique, âge de 25 ans, maladive et infirme.
Termes et conditions du No 6 (les esclaves):
Un quart comptant, la balance payable [illegible]
[illegible]

POUR ST MARTINVILLE, Attakapas.—Le vapeur St. MARY, capitaine D. E. Muggah, reçoit maintenant son fret, [illegible] partira pour [illegible] de port ci-dessus mercredi [illegible]. Prenant du fret et des passagers pour St. Martinville, New Iberia, Franklin, Centreville, Pattersonville, baie de Berwick et tous les ports intermédiaires sur la route. Pour plus d'information, s'adresser à bord ou à JOHN HALL, Front Levée,
11 mai ou à P. S. PAVY & Co

POUR LES ATTAKAPAS—Le vapeur ST. HELENA capitaine A. M'Down, partira pour le port ci-dessus, samedi, 15 du courant, à midi, prenant du fret et des passagers pour Franklin, Pattersonville, baie de Berwick, Bayou Boeuf, Centreville, Franklin, la Nouvelle Iberie, St Martinville et tous les points intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis la rue Bienville.
Il débarquera du fret et des passagers le long de la côte aux taux ordinaires des paquebots. 10 mai

Paquebot de la Côte et de Lafourche.—Le bateau à vapeur neuf ELISKA, capt J. G. Landry, fait régulièrement, comme paquebot hebdomadaire, les voyages entre la Nouvelle-Orléans, la côte et Bayou Lafourche, partant de la Nlle-Orléans tous les Jeudis matin à 8 heures, opérant son retour de Thibodeaux tous les samedis à 10 heures du matin et partant de Donaldsonville tous les dimanches à sept heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BEAUD & LANDRY.
6av

Arrangement d'Eté.
Le bateau à vapeur BELLE CREOLE, capt. John M. Scott, pour la côte Donaldsonville, Plaquemines, Baton Rouge, Port Hudson, Waterloo et Bayou Sara, fera deux voyages par semaine, partant de la Nouvelle-Orléans tous les Dimanches et tous les Mercredis, à 8 heures A. M., et du Bayou Sara tous les Lundis et Vendredis, à la même heure.
N. B.—La BELLE CREOLE tous les Vendredis, ira jusqu'à Tunica et Williamsport.
Pour fret ou passage, s'adresser à
P. A. CHAMPOMIER,
Agent, 46 1/2, rue de la Vieille Levée, près Conti.
12 mars

POUR LA BALIZE et tous les ports intermédiaires.—Le vapeur SULTAN, cap. J. Martin, naviguera pendant toute la saison, faisant deux voyages par semaine, partant de la Nouvelle-Orléans pour la Balize, tous les samedis à 10 heures, et opérant son retour tous les lundis matins, et pour la Pointe à la Hache, tous les mercredis à 10 heures et opérant son retour le jour suivant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à A LAROSE & Co,
24fev 71, Vieille Levée

PAQUEBOT DE LAFOURCHE.—Le vapeur ST. LANDRY, capitaine A. Dugas, part de la Nouvelle-Orléans pour la Côte et Lafourche, tous les jeudis à 10 heures du matin. A son retour, il quittera Thibodeauxville tous les dimanches et Donaldsonville tous les lundis. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à J. H. MORRISON & Co.
12 nov—6m

POUR MANDEVILLE, MADISONVILLE ET COVINGTON.
Le bateau à vapeur neuf et solide PUTNAM, capt Gilbert Bliss, partira du bout du Chemin à coulisses au Lac Pontchartrain, tous les mardi et jeudi, après l'arrivée des chars de neuf heures et demie du matin, et le samedi après l'arrivée des chars de une heure P. M.
A son retour, il partira de Covington tous les lundi, mercredi, et vendredi à 7 heures du matin.
Pour plus amples informations s'adresser à
21av CH DUFOUR, 11, Conti

POUR NEW-YORK.—Le navire paquebot INDIANA, capitaine Bennett, partira incessamment. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis le marché aux légumes, ou à J. W. STANTON & Co.
10 mai Encoig. Magasins et Lafayette.

POUR NEW-YORK.—Le navire paquebot ORPHEUS, capitaine Freeman, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis [illegible] de la Monnaie, ou à J. O. WOODRUFF & Co.
10 mai 60, Camp

POUR NEW-YORK.—Le paquebot EDGAR, cap. Smith, partira incessamment. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis le marché aux légumes, ou à J W STANTON & Co.
6mai Encoignure Magasins et Lafayette

POUR BOSTON—Le brick SUTTON, capitaine Perkins, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à LEVI H. GALE,
6mai 93, Commune

POUR BOSTON—La barque AVOLA, capitaine Webster, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord, vis à vis l'hôtel de la Monnaie, ou à JOHN O. WOODRUFF & Co.
27 av 60, rue du Camp

POUR BOSTON.—Le navire DALMATIA, capitaine Smith, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à
21av L H GALE, 93, Commune

POUR BOSTON.—Le navire ST PETERSBURG, cap. Howard, partira incessamment. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune

POUR LIVERPOOL.—Le navire G. N. WASHINGTON, capitaine Lowe, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
11 mai L H GALE, 93, Commune

POUR ANVERS.—Le navire BARTLEY, cap. Lard, partira incessamment. Pour balance de fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord, ou à JENKINS & TIGLER,
6mai 95, rue Commune

POUR LE HAVRE.—Le navire EMPEROR, capitaine Brown, partira sous peu.—Pour fret ou passage, s'adresser à F. FERRET, rue Bienville,
6mai ou à L H GALE, 93, Commune

POUR HAMBOURG.—Le navire J. N. COOPER, capitaine Farnes, partira sous peu. Pour passage s'adresser à
6mai L. H. GALE, 93, Commune

POUR LA HAVANE.—Le brick GILBERT HATFIELD, capitaine Rossbury, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le marché à la viande, ou à JOHN O. WOODRUFF & Co.
7 mai 60, rue du Camp

POUR BORDEAUX.—Le brick RADIUS, capitaine Plummer, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JENKINS & TIGLER.
10 mai 95, Commune

POUR LE HAVRE.—Le navire français JULES CESAR, capitaine Lebreton, partira immédiatement, s'adresser au capitaine à bord ou à JENKINS & TIGLER
29 avril 95, Commune

POUR LE HAVRE.—Le navire ANCONA, capt. Nason, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à JENKINS & TIGLER
21av 95, Commune

POUR LE HAVRE.—Le navire ROBERT PARKER, capt. Parsons, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à JENKINS & TIGLER
21av 95, Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire BOWDITCH, capt. Pike, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à JENKINS & TIGLER
21av 95, Commune.

POUR NANTES.—Le bâtiment.—La barque CAROLINA, capitaine Boerwood partira immédiatement, s'adresser au capitaine à bord ou à JENKINS & TIGLER.
21av 95, Commune.

POUR LE HAVRE.—Passage seulement.—Le navire de première classe BRUNSWICK, capitaine Pemberton, partira pour le dit port le 10 mai. Pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à
PIERRE POUTZ,
26 avril 23 rue de la Douane

POUR CORK.—La barque BARRACOSSA, capt Mc'Manus, partira sous peu. Pour passage s'adresser à L H GALE.
21av 93, Commune

POUR CORK.—La barque SWAN, capt Blanchard, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à L H GALE
21av 93, Commune

POUR BELFAST.—La barque ISABELLE, capitaine Kelly, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
20avril L H GALE, 93, Commune

POUR LIVERPOOL.—Le navire ELI WHITNEY, cap. Dyer, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à bord ou à
15av L. H. GALE, 93, Commune

POUR HAMBOURG.—Le navire STATESMAN, capitaine Lohmaeler, partira incessamment. Pour passage, s'adresser à
16 av L. H GALE, 93, Commune

POUR LE HAVRE.—Le CHESHIRE, capt Hitchcock, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à L H GALE
21av 93 Commune

POUR LE HAVRE.—Le navire PERSIAN, capitaine Robbins, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à
16av L. H. GALE, 93 Commune

POUR LE HAVRE.—Le beau trois mâts TAGLIONI, capitaine Ayres, partira sous peu. Pour fret de 500 barriques ou pour passage s'adresser à L H GALE,
22av 93, Commune

POUR LE HAVRE.—Le beau navire trois mâts MAY FLOWER, capitaine Crabtree, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à LEVI H GALE,
23 av 93, rue de la Commune

DEPOTS
DES VERITABLES FRICTIONS MATCHES
DE Wm A. CLARK,
No 200, Rue du Cirque.
No 114, Vieille-Levée, entre les deux marchés
L A GUILLEMAUD,
13fer—1an Agent

G. W. DUNHAM,
MARCHAND EN GROS
DE BOTTES ET DE SOULIERS,
No. 30, RUE DE LA DOUANE,
NOUVELLE-ORLEANS.
Les marchands et les habitants peuvent obtenir un rabais sur les prix. Les chaussures en vente sont toujours fraîches et viennent directement des manufactures. oct 3

CHAS. A. BARRIERE,
MAGASIN DE MARCHANDISES
Françaises, Anglaises et Américaines,
No. 20, rue Chartres,
NOUVELLE ORLEANS,
Importeur direct de marchandises françaises.
25 sept—

Marchandises de mode, d'un nouveau goût, Pour les Dames.
STILLMAN & CRONAN,
ONT transporté leur magasin du No 41, rue de Chartres, au No 85, rue du Canal, Nlle-Orléans. Ils importent et vendent des marchandises de modes et de fantaisies, de manufactures de France, d'Italie et d'Angleterre. Ils viennent de recevoir par les navires Orléans et Union, un grand assortiment d'articles de modistes, des soieries, des broderies, dentelles, écossaises et de Paris, dentelles, mousselines blanches, mouchoirs batiste fil, bas de soie, et coton, gants chevreau et soie, rubans et ouvrages en paille, fleurs artificielles, parasols et parasolettes &c.
Les Dames sont priées de venir examiner ces articles avant d'aller acheter ailleurs. Le même invitation est faite aux détaillants de la ville et de la campagne. STILLMAN & CRONAN.
25 mars—6m

LE soussigné désirant de clore ses affaires aussitôt que possible, son grand stock de MARCHANDISES DE FANTAISIE et de MODES, offre à réduire ses prix [illegible] il pourront [illegible] les marchandises. [illegible] ce qu'il y aura [illegible] pour vous.
[illegible]